



Voyage  
d'études

9 - 11 octobre 2012

Strasbourg

Master Stratégies  
territoriales et urbaines

*[Handwritten signature]*

# SOMMAIRE

## **Introduction**

Mme Brigitte Fouilland - Responsable du Master STU

p.4

## **Première journée : mardi 9 octobre 2012 Des citoyens aux institutions**

### **Présentation générale de la Communauté urbaine**

M. Robert Herrmann, 1er adjoint au maire et  
Vice-Président de la CUS

p.6

### **La collectivité, des enjeux du mandat et des partenariats**

M. Gérard Beliard, chargé de mission à la Direction  
Générale des services

p.8

### **La démocratie locale à Strasbourg**

M. Luc Scheeck, Directeur de la démocratie locale et  
de la proximité, et Mme Céline Tergau, membre de la  
mission démocratie locale

p.13

### **Rencontre avec l'association Viaducq 67**

Mme Karine Klein, Directrice de l'association Viaducq 67

p.17

## **Deuxième journée : mercredi 10 octobre 2012 Strasbourg et l'Europe**

### **Le projet urbain de l'axe Strasbourg-Kehl**

M. Eric Chenderowsky, Directeur de l'urbanisme, de  
l'aménagement et de l'habitat à la CUS

p.21

### **Strasbourg, une capitale européenne en danger ?**

M. Guillaume Delmotte, Directeur par intérim des  
relations européennes et internationales à la CUS

p.28

### **L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau**

Mme Cordula Riedel, Secrétaire générale de  
l'Eurodistrict

p.32

## **Troisième journée : jeudi 11 octobre 2012**

### **Les acteurs du territoire : économie et société**

<b>Visite du quartier Neuhof</b>	p.38
Mme. Nadia Alioua, Directrice de proximité Neuhof-Meinau, et M. Jullien Mattei, Directeur du PRU Neuhof	
<b>L'économie sociale et solidaire</b>	p.46
M. Rémy Banuls, Directeur adjoint du développement économique et de l'attractivité de la CUS	
<b>Une initiative culturelle strasbourgeoise : le TAPS</b>	p.50
M. Olivier Chapelet, Directeur du TAPS	
<b>Maison de Santé du Neuhof</b>	p.54
Dr. Catherine Jung, Médecin généraliste à la Maison de Santé	
<b>ADEUS, l'agence de développement et d'urbanisme strasbourgeoise</b>	p.56
M. Olivier Schmitt, Chargé d'études à l'ADEUS	
<b>La Chambre de Commerce et d'Industrie</b>	p.60
M. André Hirtz, Directeur adjoint du service Industrie à la CCI de Strasbourg, et Mme Tania Desfossez, Directrice de l'aménagement du territoire à la CCI	
<b>Conseil régional d'Alsace</b>	p.65
M. François Bouchard, Directeur général des services de la région Alsace	
<b>Témoignages et souvenirs</b>	p.70
<b>Remerciements et crédits</b>	p.74



Brigitte Fouilland  
Responsable du Master STU

Strasbourg attire tous ceux qui s'intéressent aux villes, aiment l'histoire et l'architecture urbaines, observent les projets de mobilité et d'aménagement, apprécient aussi le dynamisme des acteurs qui font ce territoire.

Située au bord du Rhin, Strasbourg est marquée par la question de la frontière, et par essence par les interrogations sur la valeur d'un territoire européen. Du fait peut-être de cette expérience, ses habitants, ses responsables, semblent en mesure de réfléchir les enjeux territoriaux, de les envisager à leurs différentes échelles, de mettre en œuvre des politiques innovantes.

Dans le cadre de la Communauté urbaine de Strasbourg (la CUS), créée dès 1966, une organisation politique et administrative originale a été ainsi mi-

se en place entre communes et communauté : les évolutions des modes de gouvernance, les politiques publiques mises en œuvre témoignent d'une prise en compte des nouveaux enjeux de société.

Nous voudrions ici tout particulièrement remercier les représentants de la Communauté Urbaine pour l'accueil et l'appui efficaces qu'ils nous ont apportés dans l'organisation du voyage d'études effectué par le Master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po en octobre 2012.

Ce séminaire est conçu, en début de cursus au Master, comme un temps de découverte d'un territoire dans ses différentes dimensions : visites de quartiers, de projets d'aménagement, de lieux culturels, mais aussi rencontres avec les acteurs



sociaux, politiques, économiques qui font le territoire, afin de comprendre leurs rôles respectifs, leurs interrelations, et la manière dont les processus d'action publique sont initiés et mis en œuvre.

Les étudiants ont pu comprendre au fil de leurs visites, les enjeux de transport, d'urbanisme, de développement économique, mais aussi d'habitat, de santé, de citoyenneté. Ils ont observé les logiques des différents acteurs, les nouveaux modes de gouvernance communautaires, régionaux, mais aussi européens, les échanges et partenariats entre public et privé, les initiatives associatives. Que tous ceux qui les ont re-

çus, et dont les présentations se trouvent réunies ici, soient chaleureusement remerciés de leur disponibilité !

Nous espérons que ce rapport, fruit d'un travail collectif de tous les étudiants, sera pour eux un signe de reconnaissance de ce qu'ils ont su transmettre.

Brigitte Fouillard



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG

Robert Herrmann

1<sup>er</sup> Adjoint au maire et Vice-président  
de la CUS.

La Ville de Strasbourg et sa communauté urbaine (CUS) partagent leurs structures administratives jusqu'à confondre la majorité de leurs objectifs. Elles se trouvent confrontées à plusieurs préoccupations communes :

- Pénurie de logements face à l'augmentation structurelle de la population (issue de l'immigration et de son solde naturel positif).
- Topographie en cuvette qui la rend extrêmement sensible à la pollution.
- Étalement urbain et contraintes énergétiques.

Pour faire face à ces enjeux, Strasbourg est amenée depuis les années 1990 à penser les évolutions de son système de transport : une piétonisation massive du centre-ville (premier plan piéton de France), la mise en place d'un réseau important de pistes cyclables (10% des déplacements se font à vélo contre 30% à Copenhague et seulement 2% à

Paris) associées au développement d'un maillage étroit de transports collectifs, notamment grâce aux bus et tramways.

Par ailleurs, face au changement de perspective des décideurs sur la ville (passage d'une conception centrée sur la structure à une conception centrée sur l'utilisateur), jumelée à la pression croissante des citoyens, Strasbourg est également amenée à impliquer ses habitants dans le processus d'élaboration des politiques publiques urbaines, via la mise en place de conseils de quartier, groupes de travail, réunions publiques, ateliers de projets... Il convient de noter que la question de l'échelle est primordiale dans le cadre d'une telle participation citoyenne : la pertinence du dialogue public dépend de l'échelle du projet ou de la problématique donnée.

Afin d'éviter ce problème d'échelle, la ville de Strasbourg s'interroge

aujourd'hui sur le bien fondé de passer d'une logique territoriale à une logique thématique de la concertation.

Plusieurs exemples démontrent l'utilité que ces démarches de démocratie locale revêtent aux yeux de la population strasbourgeoise. Parmi ceux-ci, citons celui du groupe Hammerson qui avait pour projet de construire dans les Halles de Strasbourg un mur obstruant la vue de trois tours d'habitations et d'y peindre un arbre pour compenser le désagrément. Devant le mécontentement des habitants, la ville a alors mis en place un atelier de projet, d'une durée d'un an, réunissant près de deux cent cinquante personnes. Ces dernières ont réussi, par le dialogue avec Hammerson, à infléchir le projet du groupe en obtenant la

conception d'un nouveau projet qui n'obstruerait pas la vue depuis les habitations.

Le cas strasbourgeois nous pousse à avoir une réflexion de fond sur le service public local, d'autant plus que cette réflexion est absente des projets des principaux partis politiques. Le sort des bains municipaux de la ville illustre bien ce besoin. Face au manque de fonds publics, la collectivité doit se poser la question du passage d'une gestion du bâtiment en régie propre à une gestion par délégation au privé, ce qui induit le risque de perdre prise sur les activités d'intérêt général des bains et ainsi de porter atteinte à l'attachement de la communauté strasbourgeoise à ce symbole historique de la ville.

Flore Dupoux, Quentin Grand





## OBJECTIFS ET MOYENS DE L'ACTION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE

Gérard Béliard  
Chargé de mission à la Direction  
générale des services

La communauté urbaine de Strasbourg est la septième Communauté urbaine de France sur le plan démographique, représentant 25% de la population alsacienne. Parmi les vingt-neuf communes composant la communauté urbaine de Strasbourg, seules deux d'entre elles ont moins de vingt mille habitants.

La ville de Strasbourg s'illustre de trois manières. Tout d'abord, en tant que capitale de la région Alsace. C'est la deuxième destination touristique urbaine de France, après Paris. Strasbourg est aussi une capitale européenne, (dans laquelle se trouve une ambassade de France). Les capacités d'organisation et d'équipement de la ville lui ont permis d'accueillir en 2009 le sommet de l'OTAN. Enfin, Strasbourg est le siège d'une université historique, première université unique, c'est-à-dire réunifiée, en 2009. Elle présente, à l'image de la ville, une dimension internationale marquée : ses cinquante-deux mille étudiants sont issus de cent nationalités.

### Au-delà des clichés : « Strasbourg, symbole de la réconciliation franco-allemande »

Strasbourg est dans l'esprit commun le symbole de la réunion franco-allemande. L'Eurodistrict est sans doute le reflet de cette vision. Et pourtant, le passé pèse encore sur la région : en 1945, il a été difficile de « partager la mémoire », de célébrer unanimement la Libération, puisque les rapports à l'histoire n'étaient pas uniformes. Cependant l'installation, à partir de 1969 du Conseil de l'Europe, a permis à la cité de retrouver sa dignité.

### Les objectifs de l'action municipale et communautaire

Il est important, avant de définir les stratégies de la ville, de rappeler que la CUS et la ville de Strasbourg ont décidé dès 1972 de confier la gestion des activités relevant des compétences municipales à la communauté urbaine, la ville lui versant une compensation annuelle.

**Premier axe d'action** : renforcer les fonctions européennes et le rôle international de Strasbourg.

- En confortant Strasbourg comme capitale européenne : les traités ont désigné Strasbourg comme étant une capitale européenne, alors même qu'elle n'est pas une capitale nationale. Ainsi, pour être en adéquation avec ce statut, la CUS reçoit des aides de l'Etat, de la région Alsace et du département du Bas-Rhin. Cela permet de garantir, dans le cadre de contrats triennaux (financés de plus en plus par la ville mais encore principalement par l'Etat), l'accessibilité internationale du lieu, les conditions d'accueil, ainsi que d'assurer la visibilité internationale de l'université et le rayonnement culturel européen de la ville. La réalisation de ces objectifs passe par exemple par la réfection du Parlement Européen, l'organisation du Forum Mondial de la Démocratie, ou encore à travers le soutien des lignes de TGV vers Lyon et Munich.

- En soutenant le développement et la modernisation de l'université et des grandes écoles : la première téléchirurgie a été pratiquée entre l'Université de Strasbourg et la ville d'Atlanta. De plus, un partenariat a été passé avec Karlsruhe et Fribourg, deux universités d'excellence.



- En faisant de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau un laboratoire de l'Europe au quotidien : le lien entre Strasbourg et l'Allemagne se traduit plutôt par l'axe Strasbourg Kehl. C'est dans ce but que la façade sur le Rhin doit être aménagée sous peu, notamment avec la construction d'un tramway. Strasbourg bénéficierait énormément de l'établissement d'un interlocuteur comme Karlsruhe, ville de taille comparable, et située à peine à une heure en voiture.

**Deuxième axe d'action** : renforcer l'attractivité de Strasbourg par le développement économi-

Le nouveau Président de la CUS a fait du développement économique le point central de son discours d'investiture.



**Troisième axe d'action :**  
poursuivre une politique de développement responsable :

- Une situation économique en voie de fragilisation :

l'activité économique du territoire strasbourgeois étant multisectorielle, les effets de la crise ont été limités, mais la reprise a été ralentie.

- Une stratégie économique partagée :

la stratégie « Eco 2020 » soutient plusieurs secteurs : les technologies médicales et les thérapies nouvelles, qui représentent dix mille emplois et une cinquantaine d'entreprises.

La ville encourage également la recherche dans le secteur des mobilités innovantes et multimodales.

Enfin, la stratégie comprend le soutien au secteur tertiaire supérieur international, comme le secteur bancaire, et les secteurs créatifs de l'art et de l'artisanat.

Tous ces objectifs trouvent leur concrétisation dans différents projets : le parc d'innovation international, le pôle des technologies à l'hôpital, la pépinière d'entreprises franco-allemande, ou encore le quartier d'affaires international.

- Contribution à la lutte contre les changements climatiques :

la CUS s'est fixé des objectifs environnementaux exigeants : économiser 30% d'énergie et atteindre 30% d'énergies renouvelables dans les sources. Elle a également arrêté le traitement chimique des espaces verts.

Il existe en outre un projet expérimental portant sur le Rhin : la réalisation d'une éco-cité.

- Poursuite de la mise en œuvre d'une politique de développement urbain respectueuse de l'environnement :

notamment avec le projet d'éco-cité, qui s'inscrit également dans la dimension transfrontalière de Strasbourg.

- Exemplarité de Strasbourg en matière de mobilité durable :

le tramway est bien sûr une réalisation phare dans la ville. Quant aux nouveaux projets pour la mobilité durable, ils incluent la création de lignes de train reliant Strasbourg à d'autres villes.

## Les moyens de l'action municipale et communautaire

Comment les compétences de la ville et de la CUS sont-elles prises en charge par le budget de chacune des deux collectivités ?

Les conseils de la CUS se réunissent une fois par mois pour examiner les rapports préparés par chacune des entités. Les décisions sont prises par voie de délibération des deux conseils, parfois même avec l'avis des conseils de quartiers.

- **les principales compétences exercées par la ville de Strasbourg**

La ville bénéficie de la clause générale de compétence. Elle exerce, en plus de ses compétences traditionnelles, les compétences sociales du département, ce qui comprend la protection maternelle et infantile, le service d'action sociale, l'aide éducative, l'organisation du RSA. Par ailleurs, la ville de Strasbourg a signé une convention avec l'Etat lui permettant de gérer la médecine scolaire et la veille du 115.

- **les compétences exercées par la CUS**

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale

**Strasbourg est en passe de devenir une métropole européenne si elle sait tirer les effets de ses "complémentarités avec d'autres territoires"**

qui hérite des compétences transférées par les communes présentes sur son périmètre. Cette organisation est régie par le principe d'exclusivité qui rappelle que la compétence est totalement dévolue et ne revient donc plus à la commune, et le principe de spécialité qui assure que l'EPCI ne gère que les compétences qui lui ont été transférées.

Les compétences que la CUS exerce du fait de la loi du 13 décembre 1966 sont la gestion des plans d'urbanisme, le développement économique et la gestion des ZAC, la rénovation urbaine, le logement, les services d'incendie et de secours, les transports et déplacements, l'eau et l'assainissement, la création et l'extension des cimetières, la gestion des abattoirs et marchés d'intérêt national, les parcs de stationnement, ainsi que le développement social et culturel depuis la loi Chevènement de 1999.

S'ajoutent à cela les compétences transférées par les communes, comme les grands équipements culturels et sportifs, l'hébergement d'urgence, la gestion des petits cours d'eau, la gestion de la prévention du bruit, les coulées vertes.

On notera les grands projets de la CUS qui sont de sa compétence : cinq projets de rénovation urbaine, le financement de la LGV Est, et le soutien de pépinières d'entreprises.

### Les moyens financiers disponibles

La ville dispose d'un budget de 476,2 millions d'euros (355,4 millions d'euros en fonctionnement et 120,8 millions d'euros en investissement) et la CUS dispose d'un budget de 1,61 milliard d'euros (759 millions d'euros en fonctionnement et 302 millions d'euros en investissement).

### Conclusion : quelles perspectives en matière de métropolisation ?

#### Un positionnement favorable pour accéder au statut de métropole européenne

La DATAR envisage d'inclure Strasbourg dans son programme stratégique visant les régions transfrontalières métropolisées françaises. Au niveau européen, Strasbourg se situe à la deuxième place du classement des aires urbaines dont la valeur ajoutée des services avancés aux entreprises est supérieure à la moyenne parmi les trois cent cinquante sept aires urbaines européennes identifiées. Ainsi, Strasbourg serait en passe de devenir une métro-

pole européenne si elle sait tirer les effets de ses « complémentarités avec d'autres territoires », d'après la DATAR.

#### Une feuille de route du pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse

Strasbourg et Mulhouse à elles seules représentent 40% de la population alsacienne et 45% des emplois de la région. Ces deux villes sont donc en train de s'associer pour créer un pôle métropolitain. Les objectifs de cette entité sont la formation en masse critique augmentant la visibilité européenne, la construction d'une offre métropolitaine pour l'Alsace, et enfin le regroupement en une seule unité représentative face aux autres collectivités territoriales et à l'Etat dans le périmètre des enjeux communs.

Hélène Poli



## DÉMOCRATIE LOCALE ET PROXIMITÉ

Luc Scheeck

Directeur de la démocratie locale et de la proximité

Céline Tergau

Membre de la mission démocratie locale



Mardi après-midi, nous avons assisté à l'une des présentations les plus attendues par les étudiants. Nous avons abordé le principe de démocratie locale et sa mise en place concrète au sein de la ville de Strasbourg. Nos intervenants, Luc Scheeck, directeur de la démocratie locale et de la proximité et Céline Tergau, membre de la mission démocratie locale (Ateliers Territoriaux de Partenaires), nous ont fait part de leur enthousiasme à propos de ce programme et de leurs raisons de croire en l'efficacité et à la pérennité des dispositifs qu'ils mettaient en place.

En 2008, la nouvelle majorité (PS/EELV) a basé en partie son programme politique sur le développement de cette démocratie locale. L'objectif est de faire des habitants des acteurs importants de la vie municipale en les associant aux grandes décisions et en développant le dialogue public, c'est-à-dire l'implication des habitants dans le « processus

décisionnel » selon différents modes : consultation, réflexion sur l'expérience et l'usage de la ville par ses habitants. Les élus gardent toujours leur pouvoir de décision mais ils le font en prenant connaissance des réflexions des techniciens et des habitants qui interviennent dans les instances de la démocratie locale.

Dans la communauté urbaine de Strasbourg, la démocratie locale détient une place à part entière dans le pôle « culture, territoire et démocratie locale ». Strasbourg se place vraiment en innovateur dans ce domaine, grâce à ses nombreuses instances allant de la proximité à la prospective (voir schéma). Pour la proximité, on retrouve les Conseils de quartier et les Ateliers Territoriaux de Partenaires. En ce qui concerne les grands projets qui impactent la ville entière, Strasbourg développe les Ateliers de projet.

Enfin, pour la prospective, qui imagine la ville de demain, des Ateliers urbains sont mis en place comme celui sur la « silhouette urbaine ». En parallèle, il existe des structures spécifiques à certaines populations : le Conseil des résidents étrangers hors UE et le Conseil des jeunes (par exemple l'organisation d'un grand concert « Stars en Scènes »).

Il existe donc une vraie complémentarité des instances de démocratie locale. La mise en place de ces dispositifs demande un apprentissage de la part des élus, des habitants et des techniciens, les uns devant s'adapter aux autres, à leurs compétences et leur langage, mais c'est justement ce qui peut permettre de faire évoluer les positions de chacun.

### Les conseils de quartier

Le conseil de quartier reste l'instance la plus importante de la démocratie locale. Il existe dix conseils de quartier à Strasbourg. Ils sont dessinés sur la base des cantons.

Les innovations de Strasbourg sont les suivantes :

- dans la composition des conseils de quartier : 50% des membres sont élus sur une liste de volontaires et les autres membres sont tirés au hasard sur les listes électorales pour plus de diversité. Même si les personnes choisies



aléatoirement n'acceptent pas toujours de participer, le tirage au sort est d'une ampleur suffisante pour qu'il y ait une composition équilibrée entre les volontaires et les autres.

- il n'y a pas d'élus dans les conseils car l'expérience des gouvernements précédents a montré que cela retenait les citoyens de réellement s'exprimer.

- ces conseils sont animés par un professionnel rémunéré par la municipalité. Le conseil définit lui-même son ordre du jour et a la possibilité de solliciter un élu pour s'exprimer sur un sujet en particulier.

- les décisions des conseils de quartier sont toujours annexées aux questions discutées en conseil municipal. Il y a donc une réelle prise en compte ainsi qu'une obligation de retour sur ces avis des conseils de quartiers. La démocratie locale génère des contraintes pour les techniciens et les élus qui doivent faire évoluer leurs pratiques.

- le conseil de quartier dispose d'un budget de fonctionnement propre.

La consultation se fait majoritairement sur saisine du maire à propos d'un projet mais il y a également possibilité d'autosaisine du conseil (propositions à la ville) et de motions (propositions à la ville hors du champ de compétence du conseil de quartier). Dans les faits, on observe que plus le mandat avance, moins le maire prend l'initiative de consulter les habitants et plus ce sont les conseils de quartiers qui se saisissent de sujets de fond, plus sociologiques. Les motions n'ont pour l'instant pas été utilisées.

Dans la composition du conseil, le but n'est pas la représentativité, qui serait illusoire, mais la diversité des positions pour pouvoir sortir de l'idée de consensus et faire émerger des idées ou pistes de réflexion innovantes.

Pour aider et donner plus d'autonomie possible à ces instances, la mairie finance également des formations, un guide du conseiller de quartier, des animations, des locaux équipés pour les réunions, des kits de communication (affiches, tracts...).

### **Les ateliers territoriaux de partenaires**

Ils ont pour but de faire travailler ensemble des acteurs tels que

des associations, des institutions, des acteurs clés de la ville (ex : directeurs d'école, travailleurs sociaux...) et des habitants.

Il existe environ six cents partenaires (60% d'associations et 40% d'institutions), qui travaillent sur des sujets très variés : accompagnement vers l'emploi, forum job d'été, relations hommes/femmes, accès à l'espace public pour tous, etc. Ces réflexions se traduisent par une multitude d'actions (cent à cent cinquante par an) de différente envergure.

C'est un outil très riche pour identifier collectivement un problème et le régler de façon innovante grâce à la diversité des compétences réunies. Les ATP sont aussi l'occasion de réinterroger les acteurs sur leur propre activité.

### **Les ateliers urbains**

Ces ateliers permettent un travail orienté autour du devenir de la ville, de ses modes de transports, de la place de la nature ainsi que des différentes formes d'architecture. L'atelier urbain du moment est celui de la « silhouette urbaine » : le but est d'imaginer la forme de la ville de demain. Les réunions sont réalisées directement sur le terrain en petits groupes pour favoriser l'échange. Dans ce cadre, des élèves architectes avaient lancé un projet de mobilier éphémère pour interpeler les ha-

bitants et les faire réfléchir à ce que le quartier et la ville pourraient devenir.

### **Le Conseil des jeunes**

Créé en 1993 pour les jeunes de douze à dix-huit ans, il permet le dialogue entre ces jeunes et les élus, en même temps qu'il favorise une meilleure connaissance des institutions. Il organise des événements comme le concert "Strasbourg en scène", qui sont l'occasion de diffuser des messages citoyens, sur la consommation d'alcool par exemple.

### **Le Conseil des résidents étrangers**

Ce conseil existait antérieurement mais avait été supprimé lors de la précédente mandature. Il a été recréé en 2009 avec pour objectif de travailler sur le thème de la diversité culturelle (réalisation d'une exposition sur l'arrivée de ces populations immigrées et leurs cultures). Strasbourg a également lancé une initiative visant à regrouper et permettre un échange avec les conseils des résidents étrangers existant dans d'autres villes de France.

En plus de toutes ces instances, la Direction de la démocratie locale et de la proximité et les adjoints de quartier organisent des visites du maire dans les différents quartiers de Strasbourg. A cette occasion, le maire ren-

contre les habitants (selon un itinéraire préétabli) autour de différentes thématiques propres au quartier. Ces rencontres peuvent s'avérer assez conflictuelles pour le maire, car il s'expose aux critiques directes des habitants.

Elles permettent toutefois un réel échange entre élus et citoyens sur des sujets complexes, ce qui pousse le maire à favoriser ce type de visites.

En conclusion, dans un premier temps la démocratie locale était plutôt un processus de consultation pure, mais à présent, une réflexion commune semble s'être installée et les décisions des élus reflètent les ajustements du processus de réflexion. Même pour le tramway, la mairie a été prête à relancer une concertation, la première n'ayant pas été jugée suffisante pour les habitants. « Nous répondons à la pression en réouvrant la concertation » nous a confié Luc Scheeck, et non pas en suivant celui qui conteste le plus fort. Les défenseurs de la démocratie locale sont conscients des obstacles qu'il reste à surmonter : faire s'exprimer les citoyens qui pensent ne pas avoir leur mot à dire, développer ce concept de démocratie dans l'Eurodistrict et surtout sans cesse améliorer, grâce au retour d'expérience, les dispositifs existants pour assurer leur pérennité.

**Thomas Ladreyt, Roxane Martin, Joséphine Thomazo**



## RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION VIADUQ 67

Karine Klein

Directrice de l'association Viaduc 67

A Hautepierre, dans l'ouest de Strasbourg, nous avons rencontré Mme Klein, Directrice de l'association d'aides aux victimes "Viaduc 67".

Elle nous a tout d'abord présenté le quartier, bâti dans les années 1960 sous forme de nids d'abeilles.

### La situation d'Hautepierre

Les différentes mailles (portant des noms de femmes) sont en-

tourées par des rues à sens unique censées faciliter la circulation jusqu'au boulevard.

Mais cela rend le quartier très difficile d'accès pour les personnes extérieures. Pour remédier à cet enclavement, un programme de rénovation urbaine a été lancé en 2009 (signature de la convention ANRU). Celui-ci prévoit le prolongement de la ligne de tramway, la suppression des sens uniques et la requalification de l'habitat.



Plan du quartier d'Hautepierre et ses mailles  
Fourni par Mme Klein

Un grand pôle de services sera également construit, comprenant une médiathèque, une ludothèque, des locaux associatifs, une pharmacie, et un centre médico-social. Une pépinière d'entreprises a été ouverte l'année dernière, et est déjà occupée à 100% par une quarantaine d'entreprises, d'ateliers d'artisanat et de bureaux pour les emplois de services. Des jardins partagés sont prévus au pied des immeubles dans toutes les mailles pour que les habitants se réapproprient l'espace public. En effet, il faut noter que les logements dans le quartier sont à 70% des logements sociaux et constitués en majorité de copropriétés dégradées du fait des difficultés financières de leurs propriétaires. Le quartier connaît une situation difficile avec 20% de chômage, notamment chez les femmes et les jeunes sans formation.

### Viaduc 67

L'association Viaduc 67 a été créée en 1967 par et pour les habitants de Cronenbourg, où se situe toujours le siège de l'association. Son action est aujourd'hui départementale. Le nom de Viaduc a été choisi pour la symbolique de l'obstacle franchi. L'association s'est fixée quatre missions principales :

- **une aide juridique et psychologique** aux victimes. L'association reçoit notamment de nombreuses femmes victimes de violences conjugales.
- **un accès au droit**, avec des juristes généralistes qui accueillent les populations. Il s'agit d'information et non de conseil, le but n'étant pas de remplacer les avocats.
- **une présence d'écrivains publics** pour aider les personnes à monter des dossiers ou encore tenter des recours.
- **une médiation pénale** (alternative à une poursuite judiciaire) qui prévoit qu'un tiers rencontre les deux parties pour trouver un accord à l'amiable.

L'association a réalisé huit mille actions l'an dernier et fut saisie mille deux cent soixante fois par les victimes. Elle possède différents lieux de permanence pour prendre en charge le plus grand nombre de victimes possible. L'accès est gratuit et l'association est financée par la CUS et l'Etat. Viaduc 67 est constituée de huit salariés et cinq bénévoles. Les associations strasbourgeoises sont régies par le droit local dérogatoire qui autorise les associations de plus de sept membres à avoir un but lucratif.

Alice Groux, Alix Ménard





Eric Chenderowsky

## LE PROJET URBAIN D'AXE STRASBOURG-KEHL

Directeur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat à la CUS

### Les fondements du développement urbain de Strasbourg

Le développement urbain de la CUS est axé aujourd'hui autour de trois clés d'entrée principales : la préservation et l'accroissement des éléments environnementaux structurants, le développement du tramway autour d'un espace à urbaniser limité, et l'axe transfrontalier Strasbourg-Kehl. Les thèmes de développement transversaux sont au cœur des différents projets et politiques urbains de la communauté.

Strasbourg est bâtie sur un environnement historique fragile

La ville de Strasbourg est bâtie sur une zone historiquement humide. Au fil de l'histoire et de façon très précoce, cette présence d'eau et notamment de marécages a été maîtrisée pour le

développement des activités humaines. La structure hydraulique de la zone - Strasbourg étant située au confluent de la Bruche et de l'Ill qui se divisent en de multiples canaux en centre ville - est à l'origine même de l'implantation de la ville, et de son développement économique par l'aménagement d'un port. L'établissement de zones de commerce grâce au développement des canaux au Moyen-Âge, puis d'un port autonome qui s'est déplacé plusieurs fois a durablement structuré la typographie de la ville.

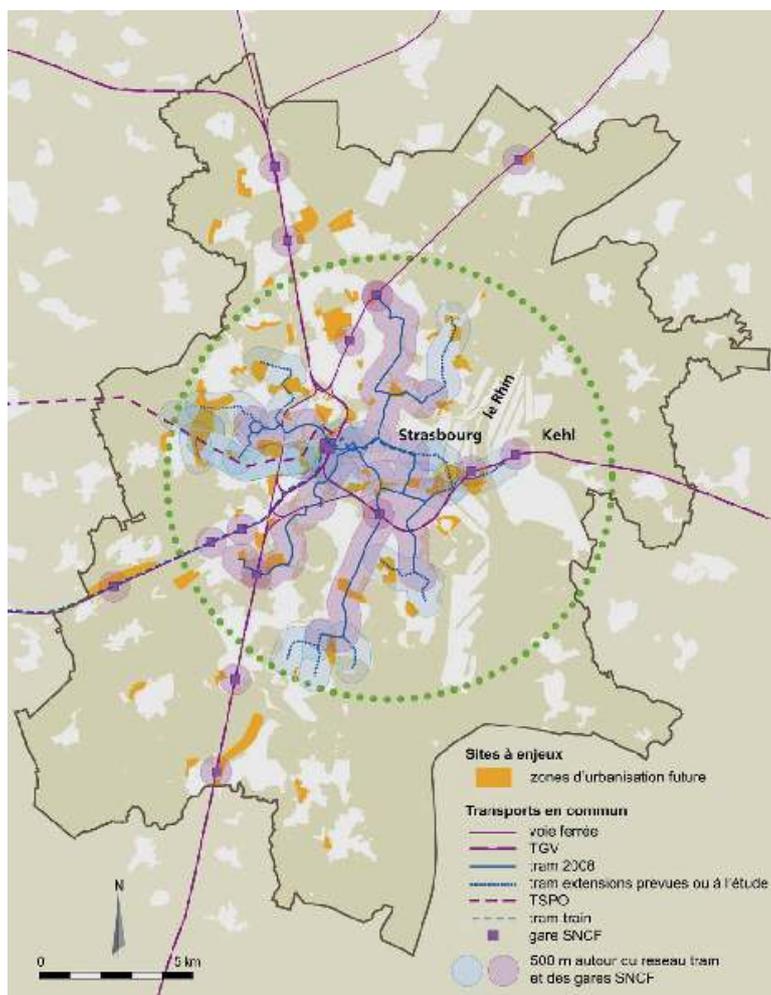
"L'eau dans la cité strasbourgeoise est un élément clé"

**Ce potentiel hydraulique marque le territoire de façon systématique**, 80% de l'agglomération étant situé sur une nappe phréatique. Cette particularité est structurante dans la réflexion immobilière, autant du point de vue de la composition des sols et des zones à risque d'inondation qui impliquent des normes de construction que dans l'attention à porter

pour protéger ces zones. L'eau dans la cité strasbourgeoise est un élément clé du paysage. Il est inconcevable de quitter la ville sans avoir en mémoire les multiples canaux qui entourent le centre-ville. Afin de rester fidèle à cette image, la mise en valeur des plans d'eau a été retenue dans les projets de rénovation urbaine de ces dernières années. L'eau semble être aussi un élément de liaison entre la ville icône historique et les nouveaux quartiers à réhabiliter et à réaménager.

La présence d'un patrimoine hydraulique est aussi un atout pour la ville si l'on considère l'angle urbanistique et architectural. Ce type d'aménagement urbain, déjà mis en oeuvre dans d'autres villes de France et du monde remporte beaucoup de succès auprès des populations et des visiteurs, qui aiment se promener et réinvestir ces bords de bassins. "Construire la ville sur le Rhin" signifie donc mettre en avant l'environnement alentour et l'histoire de la ville.

La Communauté Urbaine de Strasbourg  
Source : CUS



Du fait de l'importance de la nappe phréatique, Strasbourg est localisée dans un espace très vert. De nombreuses terres agricoles fertiles composent les environs proches de la ville et les traces du lit du Rhin sont toujours présentes, comme en témoignent la forêt de La Robertsau et celle du Neuhof. Il s'agit là encore d'un élément structurant du paysage urbain qui a toute sa place dans les projets : préserver les terres agricoles, la "trame brune" de l'étalement urbain et réserver des terrains pour des espaces verts diffus au cœur de la ville - "les coulées vertes".

Il s'agit certes d'une contrainte écologique supplémentaire pour la ville de Strasbourg et son manque de terrains fonciers, mais une contrainte que les aménageurs et les populations jugent nécessaire pour garder une qualité de vie propre à Strasbourg.

### Axe d'échange et échangeur frontalier

Le fait d'être à la frontière et dans une zone d'échange a été une importante source de richesses pour la ville mais aussi un lieu d'affirmation des identités qui a intensément marqué la ville à différentes époques. On retrouve donc à Strasbourg autant les influences rhénanes qu'une volonté jacobine partagée par une frange de la population de réaffirmer l'appartenance française du territoire. Le centre-ville est représentatif de ces luttes : en se promenant près de la place royale, on trouve un style néo-classique alors que la place de la gare reprend un style d'architecture bismarckien.

Mais Strasbourg a aussi été une zone "tampon" de par sa position frontalière entre deux Etats belliqueux. Ces espaces ont donc laissé

des creux dans l'utilisation du foncier qui depuis une vingtaine d'années suscitent des projets d'envergure.

Ces espaces sont le lieu de la réalisation de la politique de la ville, qui s'inscrit dans une volonté de limiter l'étalement urbain et ainsi de réinvestir les espaces délaissés de la ville. Les quartiers périphériques de cette ville fortifiée ont donc aujourd'hui une place d'importance dans l'agglomération strasbourgeoise. Cependant la politique mise en place est coûteuse et nécessite la réalisation d'un travail préalable sur la dépollution des sols.

### Strasbourg, ville universitaire

Un autre élément structurant de la communauté est son université. Fortement ancrée dans l'histoire de cette ville autonome, elle représente un moyen d'échange très important. Strasbourg est ainsi devenue un lieu de confluence avec l'arrivée d'universitaires germaniques.

Les bassins universitaires sont souvent le lieu d'expériences et d'innovations, et Strasbourg sem-



ble essayer de promouvoir cette dynamique. Après avoir été une vitrine du développement urbain allemand à la fin XIXe siècle, dans une logique d'affirmation du pouvoir, elle tente encore aujourd'hui d'impulser ses propres modèles de développement urbain, qui restent marqués par des influences d'outre-Rhin.

## De nouveaux objectifs

### Projections démographiques et objectifs en matière de logement

La CUS ne gagne pas, en comparaison d'autres communautés urbaines françaises, un nombre important d'habitants par an. Elle doit pouvoir se doter d'objectifs en phase avec une augmentation de population de deux mille habitants par an, essentiellement due au solde naturel. La CUS anticipe ainsi une augmentation de cinquante mille habitants à l'horizon 2035 et se donne un objectif de vingt-cinq mille nouveaux logements à construire sur cette période. La typologie de ces nouveaux logements répondra à une politique de diminution du logement individuel allant plutôt vers une densification de terrains qui se font aujourd'hui rares sur la communauté.

### Tramway et urbanisation limitée : une place plus grande pour la réflexion

La CUS est aujourd'hui à un moment critique de l'histoire de son développement urbain puisque le potentiel de zones urbanisables est devenu quasi nul. Quelques zones restent encore urbanisables mais ces dernières sont en général loin du centre, et par conséquent inaccessibles par tramway. Il en résulte que les principales zones de réflexion en termes d'aménagement urbain se concentrent sur Strasbourg et sa première couronne. Or la deuxième couronne de Strasbourg constitue un grand territoire facilement urbanisable. Ainsi, l'enjeu du développement des transports en commun de l'agglomération connaît une importance nouvelle. Le respect de la trame verte doit être au cœur de ces réflexions. On observe déjà un taux de seulement **46% de déplacements effectués en voiture** sur le territoire de l'agglomération. Elle est ainsi la seule métropole française avec Lyon à présenter un tel taux inférieur à 50%.

"La CUS parie sur une augmentation de 50 000 habitants à l'horizon 2035 et se donne un objectif de 25 000 nouveaux logements à construire"

## Deux exemples de projet : les Deux Rives et le PRU du Neuhof

M. Chenderowsky a ensuite fait part de deux projets phares pour Strasbourg, le projet des Deux Rives et le programme de rénovation urbaine du Neuhof.

### Le projet « Deux Rives »

La zone concernée représente deux cent cinquante hectares depuis la Petite France jusqu'à la gare de Kehl et comprend notamment le canal sud et le port du Rhin. L'ouverture sur le Rhin représente pour la ville un fort potentiel de développement, c'est pourquoi il est important de réaménager ce territoire marqué par les infrastructures routières et industrielles imposées par le port autonome. Depuis le déménagement du port, la Communauté Urbaine de Strasbourg a pris le renouvellement urbain de cette zone en main, malgré les coûts élevés liés

à la pollution des sols. Ce territoire était auparavant très peu attractif du fait de son caractère industriel, mais il l'est désormais beaucoup plus, notamment grâce à la présence de grands équipements comme le cinéma UGC construit en 2000, les archives communales, l'implantation de la Cité de la Musique et de la Danse en 2004, et la Médiathèque Malraux en 2008. Le but est de créer une nouvelle centralité, soit d'élargir le centre-ville, grâce par exemple à des ponts piétons, de nouveaux espaces publics.

Sur 1.400.000 m<sup>2</sup> de SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) prévue au total, 590 000 m<sup>2</sup> ont déjà été construits dans le cadre de cinquante opérations différentes. On constate dans le temps une hausse de l'attractivité du territoire de par l'apport de financements de la CUS. Sur la période 1997-2009, l'investissement public est à hauteur de 53% avec la construction de nombreux établissements publics, mais déjà sur la période suivante, 2010-2015, les investisseurs privés montrent leur intérêt, ce qui se traduit par une réduction de la part du financement public à 32%. Les logements représentent aujourd'hui 62% des infrastructures concernées par le projet.



Trois mille logements sont actuellement en construction sur l'axe, avec une mixité importante comme cela est prévu par le Programme Local de l'Habitat. Il faut cependant **veiller à allier logement et emploi**, en redéveloppant notamment une activité diversifiée sur l'ancienne zone portuaire. Le projet se développe du sud de Strasbourg vers Kehl, en se concentrant d'abord sur un retour structuré de la ville autour de ses bassins et du port, puis sur le Rhin, en coopération avec la ville de Kehl. Il faut avoir à l'esprit que l'ouverture sur le Rhin dans le projet est relativement réduite, mais un enjeu fort se joue autour du passage du tramway, de l'implantation de nouvelles activités, et de coopération avec l'Allemagne, Kehl ayant la responsabilité d'aménager les têtes de ponts reliant les deux pays.

La visite de terrain a permis d'observer les aménagements mis en place autour du bassin d'Austerlitz. La volonté était de conserver le long des canaux le côté industriel du site en construisant des immeubles en briques et la médiathèque en style très brut, et en exposant deux anciennes grues du port autonome. Cette zone fait office d'**interface entre le centre-ville et le quartier de Neuhof** avec notamment le centre commercial et la médiathèque utilisés par les habitants de ces deux

quartiers. Cela n'était pas prévu initialement dans le projet, mais la présence de passerelles piétonnes entre le centre-ville et cet espace a permis, par exemple, que les étudiants viennent y faire leurs courses, ce qui dynamise le quartier et lui donne donc un rayonnement très positif.

Quelques défauts de coordination et de prévision n'ont cependant pas pu être évités, tel que le parking souterrain du centre commercial qui reste à moitié vide puisque les prévisions des années 1990 n'avaient pas suffisamment anticipé le changement des habitudes des habitants quant à l'utilisation de la voiture. Un deuxième exemple est la promenade au bord du bassin, qui est très agréable mais pourrait l'être encore plus si les commerces et restaurants se tournaient vers la berge plutôt que vers l'intérieur du centre commercial. Au final, **cette zone de promenade est tout de même un succès** car elle attire une population nombreuse et diversifiée.

#### Le PRU du Neuhof

Engagé en 2004, ce projet de rénovation urbaine mobilise 270 millions d'euros d'investissements publics sur plus de cent cinquante opérations pour transformer l'environnement et le cadre de vie de plus de vingt mille habitants. **Le Neuhof était, dans les années 1980, le quartier le plus en dif-**

**ficulté de l'agglomération strasbourgeoise.** Il souffrait d'une mauvaise desserte en transports en commun, d'un taux de chômage de près de 30% et d'une trop faible activité économique. L'un des grands objectifs du projet du Neuhof a été de diversifier et améliorer l'habitat par le renouvellement des logements sociaux les plus dégradés et le développement d'une offre nouvelle de plus de mille logements privés. Dans ce projet, les logements semi-collectifs sont aussi mis en avant pour pallier à l'impossibilité de proposer des logements individuels.

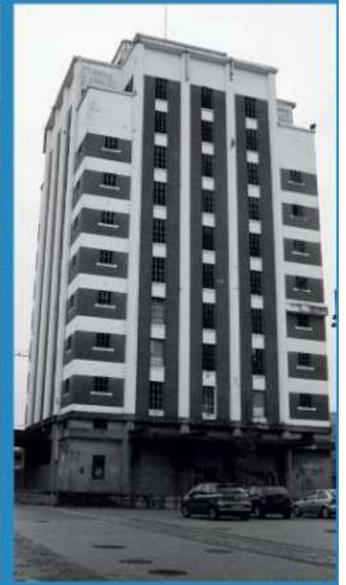
Ce renouvellement, comme beaucoup d'autres sur une ville qui a une forte tradition architecturale, pose le **dilemme de la reconstruction ou de la réhabilitation.** Les anciens logements ouvriers qui ont gardé des toits de tuiles typiques soulèvent la question de la mémoire des rénovations urbaines. Beaucoup de concertation et de réflexion a été nécessaire avant de proposer une ligne architecturale aux toits pour les nouveaux bâtiments à construire. Le projet de rénovation du quartier du Neuhof constitue également un **projet de réflexion d'ensemble pour renforcer l'échelle de proximité.** Les services aux habitants, les initiatives associatives et la volonté de réduire le taux d'occupation des logements sociaux entrent ainsi dans les

considérations du projet. L'extension du tram au quartier a été aussi une initiative pour désocclaver cette partie de la ville, l'idée étant de **redonner de la valeur** à ces terrains pour inciter l'installation d'investisseurs et d'entreprises et **ne pas laisser au Neuhof qu'une fonction résidentielle.**

Pour autant cette rénovation urbaine importante du quartier a suscité beaucoup d'interrogations parmi les étudiants quant à la possibilité pour les ménages les plus modestes de pouvoir y rester.

Enfin, le projet Neuhof est fondé sur la référence de la "ville verte" et les habitants du quartier ont été placés au cœur de la rénovation urbaine grâce à l'organisation de réunions publiques de concertation.

Clément Doumic, Claire Melquiond,  
Alizée Michau-Bauchard, Béatrice  
Nollet, Anaëlle Vandermeersch





## STRASBOURG, CAPITALE EUROPEENNE MENACEE ?

Guillaume Delmotte

Directeur par intérim des relations européennes et internationales à la CUS

Depuis plusieurs années, la localisation à Strasbourg du siège du Parlement européen fait l'objet d'un débat initié par les promoteurs de son transfert à Bruxelles. Défendre la place de Strasbourg en tant que capitale européenne est donc le travail premier de l'équipe de Guillaume Delmotte, directeur par intérim des relations internationales et européennes à la communauté urbaine de Strasbourg.

### Strasbourg, une capitale européenne légitime...

C'est en 1949 que Strasbourg est désignée comme l'une des trois capitales européennes avec Luxembourg et Bruxelles. Ce choix cristallise Strasbourg comme symbole de la réconciliation des nations européennes. C'est à ce titre que l'on peut citer Ernest Bevin,

ministre britannique de l'époque (1881-1951), déclarant : « Nous cherchions un centre qui puisse convenir aux nations européennes et devenir un symbole de l'unité de l'Europe. Le choix de Strasbourg m'a paru évident. Cette grande cité avait été témoin de la stupidité du genre humain qui essayait de régler les affaires par la guerre, la cruauté et la destruction ».

**"La présence du Parlement européen à Strasbourg concerne l'Etat français, mais elle est aussi considérée comme un enjeu européen"**

Depuis soixante-deux ans, Strasbourg est le siège de plusieurs institutions européennes, comme le Conseil de l'Europe. En 1952, elle accueille la première Assemblée parlementaire de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, prédécesseur du Parlement européen actuel. Strasbourg est la capitale de la démocratie et des droits de l'homme, d'autant plus qu'elle devient à partir de 1969 le siège de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. La présence du Parlement euro-

péen à Strasbourg concerne l'Etat français car il est le seul organe européen sur le sol français. Mais elle est aussi considérée comme un enjeu européen, symbole d'une conception particulière de l'Union européenne à la fois polycentrique puisqu'il **n'a jamais été question de centraliser les institutions européennes**, et démocratique avec une volonté de placer l'Europe au plus près du citoyen.

### ... mais menacée

La querelle autour du lieu du siège du Parlement européen a été ravivée par certains députés britanniques qui œuvrent pour le rapatriement de toutes les activités parlementaires à Bruxelles. En effet, au cours du mois de mars 2011, les députés européens ont adopté un amendement déposé par le député britannique Ashley Fox qui réduit les sessions plénières à deux jours, et permet ainsi d'accomoder les traités européens prévoyant que

le Parlement tienne douze sessions plénières par an à Strasbourg. L'adoption de cet amendement peut être considérée comme le symbole du début de l'offensive des députés européens anti-Strasbourg.

Guillaume Delmote a par ailleurs fait remarquer lors de son intervention que l'amendement avait été voté à bulletin secret et non à main levée comme il est de coutume au Parlement, permettant certainement ainsi un vote plus massif en faveur de l'amendement.

L'Etat français a immédiatement réagi en déposant un recours pour l'annulation de l'amendement auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, estimant que celui-ci allait à l'encontre du fonctionnement général de l'Union européenne, dont les modalités sont inscrites dans le protocole 6 du traité de l'Union européenne. Le Luxembourg s'est associé à cette action, se sentant **lui aussi**

**menacé**. En effet, si la décision est prise de déplacer définitivement le Parlement à Bruxelles, alors la prochaine étape de ce processus de centralisation serait le déplacement de la Cour de justice de l'Union européenne, pour le moment installée à Luxembourg.



## Des arguments discutables en faveur de Bruxelles

Au cours de son intervention, Guillaume Delmotte a évoqué différents arguments avancés par les députés anti-Strasbourg. Tout d'abord, ils invoquent la rationalité bureaucratique, c'est-à-dire l'idée qu'il serait plus simple et efficace de déplacer le Parlement à Bruxelles.

De plus, Guillaume Delmotte a insisté sur la référence quasi-permanente des députés pro-Bruxelles au rapport "A Tale of Two Cities" du député européen britannique Edward McMillan. Les principaux chiffres utilisés sont le coût de la présence du Parlement à Strasbourg qui s'élèverait, selon ce rapport, à environ 180 millions d'euros et son empreinte carbone à 19.000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Or, d'après l'étude de l'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs, les chiffres avancés sont bien plus élevés que dans la réalité : le coût serait de 151 millions d'euros et l'empreinte carbone de 5.000 tonnes de CO<sub>2</sub>. L'argument de rationalité administrative qui est donné par les anti-Strasbourg provoque, selon Guillaume Delmotte, une **interrogation sur le sens même de la construction européenne**. On aurait perdu ce qui fait l'Europe, ce qui constitue la Communauté même.

## Strasbourg l'Européenne : perspectives de l'Etat français et des collectivités locales

L'implication de l'Etat central dans la lutte pour conserver le Parlement européen à Strasbourg est nécessaire pour que cette position pèse réellement dans le rapport de force. Le gouvernement français a déjà négocié, en 1992, l'emplacement du Parlement à Strasbourg. Aucun Etat-membre n'accepterait aujourd'hui qu'une autre institution y prenne place. En revanche, il est du ressort du gouvernement de proposer le rapatriement des affaires parlementaires à Strasbourg.

Cette initiative ne peut provenir de la ville ou de la communauté urbaine, au risque de prendre la forme d'un combat de David contre Goliath, un face à face déséquilibré entre le maire et certains députés européens. Elle

**"Aucun Etat-membre n'accepterait qu'une autre institution prenne place à Strasbourg"**

a reçu notamment de **nombreuses motions de soutien de la part des députés français pour le maintien de l'institution parlementaire à Strasbourg**. En réalité, son maintien relève de la mobilisation des députés français. En effet, la

population cible du lobbying strasbourgeois est l'Etat français avant tout. Pour prouver l'implication et la volonté de Strasbourg, la ville fait montre de ses efforts d'adaptation à son statut européen.

Une ville européenne n'oublie pas les collectivités locales. Ses actions et politiques sont concentrées vers le développement du territoire. La ville a ainsi adopté une **orientation stratégique européenne, internationale et régionale**.

Strasbourg travaille à la construction et à la multiplication des intercommunalités transfrontalières, des villes jumelées, induisant une coopération entre administrations. Une dizaine d'actes de coopération impliquant Strasbourg sont d'ailleurs actuellement actifs. Le renforcement de Strasbourg comme capitale politique et culturelle est essentiel, dans l'idée de **conforter le lien de la ville avec l'institution européenne, ainsi que celui de la population avec l'Europe**. La Fête de l'Europe, ou encore des appels à projet sont autant de moyens de toucher les acteurs associatifs locaux. Le partage du savoir-faire strasbourgeois est réellement effectif avec la réception de délégations étrangères sur de grands thèmes comme le transport et l'écologie urbaine.

La congruence des pouvoirs locaux et régionaux pour le rayonnement de Strasbourg a un fort impact et se veut un soutien important car l'action internationale d'une collectivité telle que Stras-

bourg est une chance. Il s'agit d'un effort marqué de Strasbourg dans sa volonté de peser au niveau européen. Le rayonnement strasbourgeois a notamment été acquis grâce à l'accession de Strasbourg au réseau des capitales européennes. Il n'y a pas de compétition entre ces capitales mais bien une notion de complémentarité. Strasbourg participe aux réseaux européens et internationaux de communes avec Euro-cité. Cette **logique de réseaux** permet à "Strasbourg l'Européenne" de s'implanter en tant que capitale européenne et d'agir en véritable vitrine de la région et de la France.

Carmen Peyron, Camille Raffourt



## L'EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU

**Cordula Riedel,  
Secrétaire générale à l'Eurodistrict**

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau fait partie des vingt-six Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT), un instrument de coopération institué par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne par règlement du 5 juillet 2006. En tant que personne juridique, il a pour objectif d'améliorer la coopération transfrontalière et interrégionale entre ses membres, composés d'Etats adhérents à l'Union, de collectivités locales, d'organismes de droit public ou encore d'associations. La création d'un GECT est à l'initiative de ses membres, qui précisent les missions du groupement par convention, dans la limite de leurs champs de compétences respectifs.

### La genèse de l'Eurodistrict

La déclaration commune du président de la République français Jacques Chirac et du chancelier allemand Gerhard Schröder à l'occasion du quarantième anni-

versaire du Traité de l'Elysée le 22 janvier 2003 est à l'origine de la création de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, effective le 7 octobre 2005 par la signature d'une convention à l'Hôtel de Ville de Strasbourg. Les pistes et stratégies de l'Eurodistrict pour l'avenir avaient été répertoriées dès 2004 dans un Livre Blanc, et ont été retravaillées en octobre 2008 dans la Déclaration de Lahr.

**"Il a pour objectif d'améliorer la coopération transfrontalière et interrégionale entre ses membres"**

Le 1er février 2010, l'Eurodistrict acquiert la personnalité juridique et devient un GECT, forme plus institutionnalisée indépendante du Conseil de l'Europe, tout en conservant son nom.

### Ses limites géographiques

Strasbourg-Ortenau regroupe **soixante-dix-neuf communes (vingt-huit françaises et cinquante et une allemandes), soit environ huit cent soixante huit mille habitants** sur un territoire de 2.100 km<sup>2</sup> regroupant l'ensemble de la communauté urbaine de Stras-

bourg et de l'Ortenaukreis. Si les communes allemandes apparaissent à première vue surreprésentées par rapport à leurs homologues françaises, il n'en est rien d'un point de vue démographique, la partie française étant plus urbanisée et donc plus densément peuplée. Par ailleurs, **la faible étendue spatiale de l'Eurodistrict du côté français est compensée par le rayonnement institutionnel de Strasbourg** comme siège du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme. Un projet d'élargissement de l'Eurodistrict en France

est néanmoins prévu afin de couvrir toute la berge du Rhin et d'intégrer un plus grand nombre de communes rurales.

### Sa structure institutionnelle

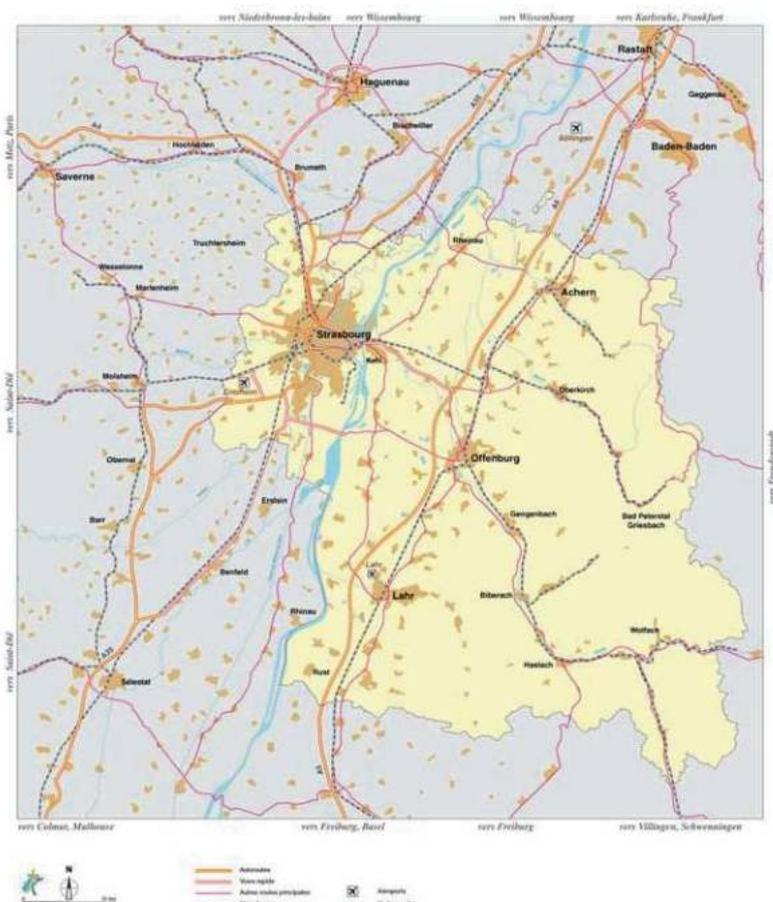
L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dispose d'un budget annuel de 850.000 euros (soit 1 euros par habitant) et est structuré en plusieurs organes.

**Le Conseil de l'Eurodistrict** compte quarante-huit membres (maires et adjoints des plus grandes communes) à parité franco-allemande représentant la communauté urbaine de Strasbourg

et l'Ortenaukreis, qui se réunissent à raison de trois à quatre séances publiques par an. Les décisions sont prises à la majorité simple (ce qui facilite la décision) et les représentants des Etats français et allemand peuvent être invités en qualité d'observateur, sans toutefois prendre part au vote.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau dans son environnement proche

Source : Eurodistrict Strasbourg-Ortenau



**Le Bureau de l'Eurodistrict** est désigné par le Conseil. Il comprend quatorze membres (un président, un vice-président, ainsi que douze autres membres) et se réunit au moins trois fois par an, essentiellement pour pré-

parer les séances du Conseil.

**Un président et un vice-président** sont élus pour une durée de deux ans par le Conseil, en alternance franco-allemande. Le président prépare et exécute les décisions du Conseil et du Bureau, dont il fixe l'ordre du jour, et représente l'Eurodistrict en justice et lors de manifestations publiques. Il s'appuie pour cela sur un secrétariat général.

**Des groupes de travail thématiques** se réunissent aussi souvent que nécessaire pour élaborer des propositions, ensuite analysées par le Conseil et le Bureau, sur des thèmes tels que les transports et la mobilité, la santé, la prévention et la sécurité, l'apprentissage transfrontalier.

D'autres domaines de travail sont à l'heure actuelle encore en projet : l'éducation (à travers le bilinguisme) et la culture.

L'Eurodistrict compte par ailleurs une équipe de cinq permanents en charge essentiellement des demandes de subventions, mais qui ne sont pas spécialistes d'un domaine particulier. L'Eurodistrict travaille donc très régulièrement avec des consultants pour l'élaboration des interventions.

### Ses partenaires

Outre les membres institutionnels du groupement, l'Eurodistrict dispose d'un réseau d'acteurs permettant une coopération et une

complémentarité d'action.

On compte parmi eux **l'Euro-Institut, le Réseau Infobest, le Centre Européen de la Consommation** ou encore **la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur**. Par ailleurs, l'Eurodistrict agit en étroite **coopération avec la société civile locale** (associations, entreprises et particuliers).

### Ses objectifs généraux

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau se donne quatre objectifs généraux, qu'il entend atteindre grâce à l'innovation, la coordination et la production de biens publics communs.

Le premier objectif est d'**améliorer le quotidien des citoyens**, à qui la frontière franco-allemande pose parfois des problèmes concrets. L'Eurodistrict travaille par exemple à une coopération entre les hôpitaux afin que les citoyens puissent aller aux urgences les plus proches, qu'elles soient françaises ou allemandes.

L'accent est également mis sur **l'expérimentation de nouvelles formes de coopération et de co-décision**. L'idée est de décider ensemble, en tenant compte des contraintes propres à chacun, notamment en matière de compétences. Les obstacles principaux rencontrés par l'Eurodistrict sont effectivement la différence de sta-

tut entre les collectivités françaises et allemandes ainsi que les différences culturelles, de fonctionnement, d'où l'importance de cet objectif.

Le troisième objectif vise à **renforcer la dimension européenne de Strasbourg** pour que l'agglomération ne se contente pas d'un rayonnement à 180° mais se développe aussi sur l'axe ouest-est pour renforcer ses liens avec l'Allemagne, et notamment avec Kehl. C'est en quelque sorte un laboratoire pour l'Union européenne.

Enfin, le **développement durable du territoire** est également un enjeu majeur qui apparaît bien dans les lignes d'action définies pour l'année 2012.

### Ses objectifs stratégiques pour 2012

Afin d'atteindre ces objectifs généraux, l'Eurodistrict a dégagé des orientations stratégiques pour l'année 2012 dans quatre grands domaines.

En matière de **transports**, la priorité est au développement du transport multimodal pour améliorer l'accessibilité à l'ensemble du territoire. Cela passe notamment par un investissement dans les transports scolaires (25.000 euros), une harmonisation tarifaire des transports grâce à l'Euro-

pass et la construction d'une ligne de tramway entre Strasbourg et Kehl.

L'Eurodistrict se soucie également de **questions environnementales**. Les orientations stratégiques de l'année 2012 comprennent ainsi la mise en place d'un plan contre les nuisances sonores, l'élargissement de la commission transfrontalière du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) à l'ensemble de "l'Ortenaukreis", un développement de l'économie verte grâce à un Forum en collaboration avec le Conseil de l'Europe et de l'Euro-Institut, et la création de cartes thématiques pour mieux cerner les enjeux.

Par ailleurs, la démocratie locale étant un principe cher à Strasbourg, l'Eurodistrict soutient également les **actions citoyennes** par la création d'une plateforme participative sur son site Internet et la mise en place d'un fonds "Microprojets" sur la période 2012-2014 à travers le programme INTERREG IV.

L'Eurodistrict dispose à ce titre de 400.000 euros pour financer des projets allant jusqu'à 80.000 euros chacun.

Enfin, le quatrième domaine d'action concerne la santé. Une étude est notamment en cours en vue de la création d'une Zone Organi-

"C'est en quelque sorte un laboratoire pour l'Union européenne"

sée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST). Le but est de favoriser la coopération entre des hôpitaux à spécialisations variées situés de part et d'autre de la frontière.

### Les événements

Pour atteindre ses objectifs et améliorer sa visibilité, l'Eurodistrict organise divers événements, qu'il s'agisse de forums organisés jusqu'à trois fois par an sur des thématiques précises, de manifestations ciblées comme la semaine de l'entrepreneur européen, ou des soirées d'information "Microprojet". Des événements grand public (marathon, kilomètre de la solidarité, journée portes ouvertes, etc.) sont également mis en place.

**"Il s'agit pour les districts de partager leurs réalisations et de réfléchir ensemble à de nouvelles formes de coopération pour leurs territoires"**

### Les enjeux de la question transfrontalière

L'Eurodistrict constitue ainsi une "zone laboratoire" pour la coopération transfrontalière en Europe. Les zones transfrontalières rassemblent un tiers de la population totale résidant dans l'Union européenne ; elles représentent donc un enjeu politique majeur. Les échanges à la frontière franco-allemande ont toujours existé, ils sont maintenant encadrés et sup-

portés par le groupement européen de coopération territoriale mis en place.

La **coopération** est pensée à **destination des citoyens** ; il s'agit de créer à terme des dynamiques nouvelles de travail transfrontalier. Le groupement agit soit de façon unilatérale (en consultation interne avec les représentants des territoires), soit en mobilisant des acteurs qui contribuent à faciliter les échanges entre les deux pays. C'est notamment le cas lorsque ses moyens humains et financiers ne lui permettent pas d'intervenir de façon directe. Des référents au niveau des villes assurent un relais d'information entre le district et le niveau local. L'action du GECT peut par ailleurs prendre la forme d'une prise de position politique, visant à affirmer ses intérêts.

L'échange constant de '**best practices**' est rendu possible par le dialogue transfrontalier impulsé par l'Eurodistrict. Ces échanges sont parfois contraints par des conceptions de l'aménagement du territoire différentes entre la France et l'Allemagne et des domaines de compétences répartis différemment entre les collectivités territoriales. Il en résulte que certains échanges interrégionaux ont lieu naturellement depuis des dé-

cennies, tandis que d'autres, tels que la coopération des services de secours, sont plus compliqués à mettre en place.

Les déséquilibres économiques ou urbains entre territoires nationaux ne sont pas considérés comme un frein à leur coopération, mais au contraire comme un moyen pour les territoires de se rendre complémentaires les uns vis-à-vis des autres. Dans ses structures de fonctionnement, l'Eurodistrict veille cependant à préserver un équilibre entre ses territoires allemands et français. Au sein des organes exécutifs et législatifs, la représentation est assurée par un nombre de délégués égal pour chaque pays. De même, le poids démographique est identique côté allemand et côté français, si bien que les fonds sont répartis de façon équivalente.

Les apprentissages tirés des expériences passées sont partagés avec d'autres structures européennes de coopération transfrontalière. Tout comme les échanges de bonnes pratiques entre la France et l'Allemagne, il s'agit pour les districts de partager leurs réalisations et de réfléchir ensemble à de nouvelles formes de coopération pour leurs territoires.

Les réalisations accomplies par l'Eurodistrict dans les domaines qui relèvent de son champ de compétences laissent envisager

**la possibilité d'une intégration politique transfrontalière plus poussée.** Le sentiment d'appartenance à l'Eurodistrict reste cependant encore à susciter auprès des citoyens. Cordula Riedel a suggéré la possibilité d'une politique fiscale unie entre la France et l'Allemagne à la frontière ; cela marquerait une avancée forte de la coopération transfrontalière. Si cette mesure est adoptée, il faudra dans ce cas que l'Eurodistrict confirme son rôle et gagne encore en légitimité dans cette région.

Katie Barrett,  
Lucie Da Silva Barra,  
Camille Toggenburger



## VISITE DU QUARTIER DU NEUHOF

**Nadia Alioua**  
Directrice de proximité Neuhof-  
Meinau

Le groupe est accueilli par Julien Mattei et Nadia Alioua, tous deux rattachés à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la Communauté Urbaine de Strasbourg, respectivement directeur du projet de rénovation urbaine du Neuhof et directrice de proximité sur le secteur Neuhof-Meinau.

### Le Neuhof et son plan de rénovation urbaine

**Quartier le plus vaste de Strasbourg**, le Neuhof s'étend sur plus de 2.000 hectares et regroupe plus de vingt mille habitants. Il se situe à proximité de la forêt du Neuhof, classée réserve naturelle, et se distingue également par la présence d'activités portuaires en bord de Rhin. La partie urbanisée du Neuhof représente 300 hectares, la densité à l'échelle du quartier étant donc assez faible. Le Neuhof se situe en périphérie sud de l'agglomération strasbourgeoise, à environ 6 km du centre-

**Julien Mattei**  
Directeur du projet de rénovation  
urbaine de Strasbourg

ville. La forêt du Neuhof forme la limite sud du quartier, tandis que l'aérodrome civil du Polygone matérialise sa limite à l'est. Le Neuhof est également voisin du quartier de la Meinau à l'ouest, ainsi que du Neudorf au nord. Le quartier se divise en deux parties :

- les cités, situées dans la partie nord (classées en Zone Urbaine Sensible), composées à 85% de logements sociaux ;
- au sud, la zone plus mixte du Stockfeld (20% de logements sociaux) a pour origine historique l'une des premières cité-jardin d'Europe.

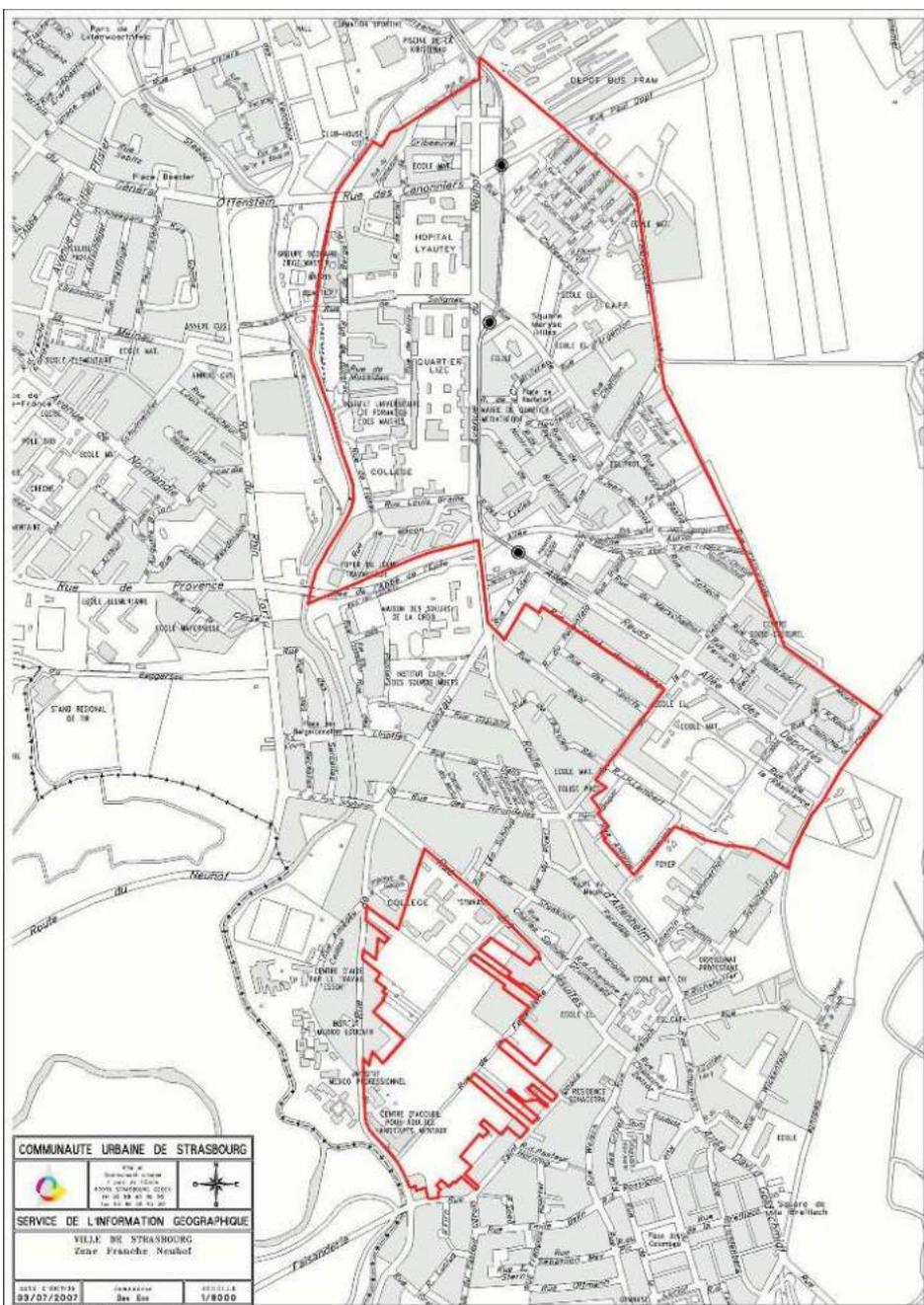
Le Neuhof concentre les revenus les plus faibles de l'agglomération de Strasbourg. Il est aujourd'hui considéré comme un quartier sensible en raison de problèmes de sécurité récurrents. Les médias ont notamment contribué à la diffusion de cette image. Le secteur des cités qui s'est fortement dégradé durant les années 1990 a ainsi fait l'objet de

nombreux dispositifs au titre de la Politique de la Ville, avec la participation de l'Etat : Grand Projet de ville (GPV), Contrat de Ville, Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), convention ANRU. Plus récemment, il a été défini comme "Zone de Sécurité Prioritaire" (ZSP).

La convention ANRU portait sur la période 2005-2012. Celle-ci a débuté par un diagnostic, qui a permis de montrer certains traits caractéristiques du quartier, notamment le caractère enclavé, mal desservi de la zone, la présence importante de logements insalubres et vétustes ou encore le manque de commerces. De ces constats ont découlé trois objectifs sociopolitiques :

- la nécessité de **désenclaver le quartier**, en développant notamment l'offre de transports et en favorisant les relations interquartiers avec le Neudorf, la Meinau et le Stockfeld ;
- **l'introduction de logements privés et la réhabilitation** du logement social ;
- **la construction d'équipements publics et culturels**, l'espace Django Reinhardt constituant l'un des exemples de ces réalisations.

Le Projet de Rénovation Urbaine du Neuhof s'articule donc autour de l'amélioration des transports. La ligne de tramway faisant la liaison avec le centre-ville, opérationnelle depuis le mois d'août 2007, cons-



Carte de la ZFU Neuhof

Source : CUS, section « Entrepreneurs / Zones franches urbaines »

titue un vrai symbole du désenclavement. Ce prolongement imaginé autrefois et inscrit au Schéma Directeur des Transports (SDT) n'avait jusque-là pas été réalisé par manque de financements. Un projet de bus reliant le Neuhof, la Meinau et Illkirch est actuellement en cours afin d'élargir le réseau dans une logique moins radiale.

En 2012, le PRU du Neuhof est entré dans sa dernière ligne droite ; en voici quelques chiffres :

- 270.000.000 euros d'investissement, soit le plus important budget de la CUS ;
- 70% des opérations ont déjà été réalisées ;
- 1.000 logements ont été démolis, 500 réhabilités ;
- 1.300 logements privés créés.

Au-delà des opérations d'aménagement, la CUS est présente sur le quartier du Neuhof dans **un objectif de proximité** avec ses habitants et ses acteurs. La communauté urbaine est particulièrement attentive au bon déroulement des étapes et à l'évolution du quartier d'un point de vue humain, les directions de proximité de la CUS concrétisant ces objectifs de suivi. Nadia Alioua et son équipe accompagnent les associations, les nouveaux habitants, mais organisent également

les concertations et les conseils de quartier, dans un objectif de dialogue et d'échange avec les acteurs locaux. Le projet de pôle gérontologique a notamment bénéficié de dispositifs de concertation poussés : tous les acteurs ont été consultés et des moyens particuliers ont été mis en œuvre

afin de favoriser la recherche de personnel dans le quartier. Un travail sur l'image du quartier est aussi effectué. Finalement, la Direction de proximité s'occupe du réaménagement de certains éléments "à la marge", notamment en termes de voirie, en répondant aux demandes de la population.

En matière d'image, un certain fossé entre les croyances et la réalité existe encore chez les Strasbourgeois mais un changement dans les esprits est en train de s'opérer, notamment grâce aux **retombées très positives de la présence du tramway**.

L'amélioration de la sécurité du quartier est un objectif pour lequel la CUS doit considérer les compétences nationales de police.

### **Le « carrefour Reuss », un trait d'union dans la ville**

Autour de l'arrêt du tramway C (créé en août 2007) et des nouvelles allées de l'abbé de l'Épée

**"Un travail sur l'image du quartier est aussi effectué, notamment en vue d'empêcher l'évitement"**



des jardins intérieurs. La taille et la forme des îlots, semblables à celles des îlots voisins plus anciens, ont participé à la qualité de l'intégration de cette cité dans le quartier.

et Jacqueline Auriol, se structure une nouvelle centralité. Le « carrefour Reuss » s'est construit dans une **logique de rapprochement entre deux parties de quartier qui s'ignoraient**, et d'ouverture sur le centre de Strasbourg. Cet espace forme l'articulation entre le vieux Neuhof et les cités : les nouveaux espaces publics, constitués de contre-allées et de terre-pleins paysagers, desservent des emprises foncières qui accueillent de nouveaux programmes de logements sociaux et privés selon un plan réalisé par Yves Lion, architecte en charge du projet.

Le carrefour s'accompagne d'un espace résidentiel, la Cité Reuss. Commencés en 1939, les travaux ont été terminés en 1950 dans le cadre des PSR (programmes sociaux de relogement). Leur particularité réside dans le mode d'implantation du bâti, qui marque le passage d'une conception de l'îlot fermé à l'îlot ouvert : les bâtiments sont implantés le long de la rue dans une logique d'alternance de pleins et de vides donnant à voir

Le contraste est saisissant entre des logements rénovés, aux matériaux plus respectueux de l'environnement et des logements datant des années 1970, très confinés, vétustes et aux nombreux étages.

Entre 1950 et 1972, la construction des grands ensembles, ou cités d'habitat social, change la physiologie du quartier ; la partie nord du quartier sera urbanisée selon une architecture fonctionnaliste. Avec plus de quatre mille logements sociaux, le Neuhof double sa population durant cette période. Pour autant, ces bâtiments connaissent de nos jours une dégradation importante.

### Nouvelles réalisations en termes de logement

L'intervention sur le logement est une priorité du projet de rénovation urbaine. Parallèlement à la réhabilitation du parc de logements sociaux, de nombreux logements privés sont ainsi en cours de réalisation. Plusieurs

opérations en accession sociale ou privée sont également en chantier et bénéficient de la TVA réduite, applicable en périmètre ANRU sous conditions de revenus.

Ces programmes concilient ainsi qualité architecturale et prix de vente maîtrisés. Le **Grand Projet de Ville**, associé à un vaste programme de rénovation urbaine (PRU) et au Programme Local de l'Habitat (PLH), prévoit la **démolition de plus de sept cent logements qui permettra mille trois cent soixante-quinze nouvelles constructions**, dont environ huit cent quarante en accession à la propriété.

### Logement social public reconstruit

Les prix sont maîtrisés, à raison d'environ 2100€/m<sup>2</sup>, ce qui est environ deux fois moins cher qu'en centre-ville; la réduction des coûts passe par exemple par les parkings aériens, des modes de construction moins coûteux.



**Les logements privés dans le cadre du PRU (2008-2010)** sont investis en majorité par des personnes extérieures au quartier, ce qui traduit une réelle valorisation du Neuhof, désormais attractif. Une enquête statistique sur le logement privé réalisée par les promoteurs montre que **35% des acquéreurs viennent du Neuhof et 80% viennent de Strasbourg**, la TVA réduite s'avérant un atout certain pour le quartier. Le grand défi était de convaincre les pro-



moteurs de mettre en œuvre des projets de construction dans un quartier encore très enclavé. Une capacité de prise de recul et de confiance s'est avérée plus que nécessaire, visant des objectifs à long terme. Des appels à projets ont donc été lancés : en 2007 lors de la première consultation, seulement quatre promoteurs avaient répondu présents. En 2011, ils étaient au nombre de seize : le Neuhof s'avère donc porteur d'un **réel potentiel immobilier**.

Ces **résidences** jouxtent le Grand aérodrome civil, en bordure Est du Neuhof. Ce sont, dans leur totalité, des **logements sociaux** réalisés par des bailleurs privés et des bailleurs publics, compensant la démolition des anciens immeubles. L'association Foncière Logement a en effet entrepris la construction de trente neuf logements locatifs privés et habitables depuis octobre 2012, tandis que CUS Habitat a achevé depuis septembre trente neuf logements sociaux individuels et collectifs, de l'autre côté de la rue.



Tous deux ont construit des logements HQE : vaste superficie (de 100 à 120m<sup>2</sup>), matériaux recyclables, prolongement de l'impasse et construction d'un parking. Du côté des bailleurs publics, les logements sont chauffés par géothermie et des panneaux solaires sont mis en place pour l'eau chaude et les sanitaires. Pour les bailleurs privés, la géothermie est absente mais les panneaux solai-

res viennent renforcer le label BBC.

Ils témoignent ainsi de la volonté de clore la période des grands ensembles. Désormais, la logique intègre des ensembles bien plus petits, associant sans distinction apparente entre logements privés et sociaux.

Il s'agit de **faire jouer la concurrence et l'aide au développement durable** : loin d'être antinomiques, ces deux enjeux sont plutôt complémentaires. L'objectif majeur du quartier est ainsi de parvenir à les concilier, dans des opérations urbaines accessibles, de qualité, et économiques.

Face à ces habitations, nous observons une piste cyclable, juste à la limite est du quartier, longeant l'aérodrome. Elle s'intègre dans le vaste projet de renouvellement et d'extension des transports "doux". Si le nord du Neuhof semble bien pourvu, le sud en manque encore : l'absence de tramway et la rareté des pistes induisent un usage fréquent de la voiture. La piste cyclable semble certes neuve mais très peu entretenue, nous amenant à **nous interroger sur l'usage quotidien qui en est fait par les habitants**. Par ailleurs, elle aboutit sur une impasse, s'avérant de fait peu efficace, tant



par sa situation peu stratégique que par la population visée.

Pour autant, nous sommes en présence d'une marque concrète des orientations sur le long terme de l'aménagement du territoire. Il est en effet prévu de poursuivre cette impasse, et de raccorder la route à une seconde afin de mettre en place une nouvelle voirie plus fonctionnelle.

**La politique d'aménagement doit ainsi concilier présent et avenir,** élaborant des projets qui, même si cela n'est pas évident au premier abord, n'en sont pas moins pourvus de sens, avant tout conçus dans une vision de long terme.

### **Kibitzenau et les effets de la Zone Franche Urbaine**

Autour de la station de tramway Kibitzenau, au nord de la Zone Franche Urbaine du Neuhof, des

bâtiments récents accueillent des entreprises fraîchement installées. Cette partie du quartier a été pensée pour favoriser l'ouverture vers le nord, c'est-à-dire la connexion entre le Neudorf et le Neuhof. Le succès des nouveaux commerces de proximité, tels que la boulangerie ou la boucherie, et la présence de bureaux témoignent d'une certaine **vitalité économique** ayant permis la création ou le déplacement d'emplois dans le quartier (à hauteur de sept cent sur l'ensemble du Neuhof). Des clauses d'insertion conditionnant l'exonération de certaines charges pour les entreprises ont notamment permis cette dynamique.

Parmi les nouveaux bâtiments de Kibitzenau, un terrain attire tout particulièrement notre attention. Situé à proximité du pôle gérontologique, cette parcelle se détache de ses voisines : une bâtisse ancienne et dégradée s'élève le long de la rue, entourée par un terrain vague.

Interrogés par le groupe, nos guides nous indiquent qu'il s'agit





d'un terrain dont la communauté urbaine de Strasbourg n'a toujours pas fait l'acquisition. En effet, le propriétaire ne souhaite pas le vendre. Une Déclaration d'Utilité Publique est en cours, en vue d'aboutir à une expropriation.

Sur le plan politique, les élus souhaitent **privilégier les négociations**. Ces dernières portent notamment sur la détermination de l'indemnité de la valeur vénale du bien qui sera versée au propriétaire.

### **Pôle gérontologique et insertion**

Le pôle gérontologique récemment construit est un symbole du renouveau du quartier.

Composé d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) et d'un Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ainsi que d'unités spécifiques pour la maladie d'Alzheimer, ce pôle est géré par la fondation Armée du Salut. Sa construction a permis la création d'emplois, soit à terme quatre-vingt-dix postes notamment à destination des habitants du quartier dans le cadre d'une politique d'insertion. Ce projet dont le budget représente quinze millions d'euros a bénéficié du soutien de l'Etat et du Conseil Général.

Nicolas Chirac,  
Laure Marbot

# ATELIER DE PRESENTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rémy Banuls

Directeur adjoint du développement économique  
et de l'attractivité de la Communauté urbaine

L'économie sociale et solidaire est un concept attractif en cette période de crise. Alors que de toutes parts on prône une refonte et une restructuration de notre économie, les acteurs publics se saisissent de ce modèle comme une nouvelle alternative dans leurs stratégies de développement économique. C'est ce que Rémy Banuls s'est attaché à nous démontrer au travers d'une réflexion sur la mise en application de ce concept prometteur à l'échelle locale.

## **L'Économie sociale et solidaire: un modèle de développement économique local et durable**

Afin d'appréhender l'économie sociale et solidaire (ESS) dans son ensemble il est primordial de comprendre quelles réalités se cachent derrière ces trois termes. **L'ESS rassemble toute société de personnes, telles que les coopératives, mutuelles, associations et fondations, qui apporte une plus value sociale à son ac-**

**tivité économique.** Elle regroupe des entreprises qui se distinguent par leurs modes d'organisation et leurs finalités d'action. Ainsi, ce concept englobe une large diversité d'acteurs qui diffèrent à la fois par leur taille et la nature de leurs actions, mais dont le but commun est de concilier objectifs d'intérêt collectif et activité économique.

Le concept est vaste et son explication peu aisée car il n'existe pas de définition juridique de l'ESS. « Heureusement, des critères commencent à faire consensus » déclare M. Banuls. Parmi les caractéristiques abordées on compte l'utilité sociale des projets menés, la gestion démocratique et participative de l'entreprise ainsi que le respect de l'environnement. En particulier, **la mixité des sources de financement** entre ressources privées et publiques reste un critère déterminant. En bref, l'ESS regroupe des initiatives privées « bénéficiant d'un mode de rémunération hybride ».

"Le but commun est de concilier objectifs d'intérêt collectif et activité économique"

Pourquoi parier sur l'ESS ? Ce concept apporte un modèle de développement de l'emploi local en créant du travail non délocalisable ce qui est très attractif en période de crise. De plus, les acteurs étant rassemblés autour de valeurs communes qui dépassent la simple recherche de profit, la question de la durabilité des emplois et des projets menés est essentielle. Cet objectif de pérennité oriente les choix de l'entreprise vers une gestion durable plus vertueuse et respectueuse de ses membres.

### L'introduction de l'ESS dans l'agenda politique de la ville de Strasbourg

L'ESS fut un thème de campagne fort de la gauche avant son arrivée au pouvoir. Lors de son élection aux municipales de 2008, le parti socialiste s'est en effet engagé à intégrer ce modèle dans son agenda et à en faire un volet de sa politique de développement économique. Strasbourg, qui est actuellement en proie à un décrochage économique, a besoin d'une nouvelle stratégie. La ville est en effet dans une période charnière. Alors que la communauté urbaine a pu présenter pendant plusieurs années un taux de chômage bien inférieur à la moyenne nationale, l'écart n'a cessé de se réduire jusqu'à

disparaître totalement en 2004 (données INSEE).

La valorisation de l'ESS à Strasbourg répond donc à un **besoin de relance du développement économique local** via l'innovation, la solidarité et le développement durable. Les statistiques nationales confortent ce choix politique. Selon une étude menée par Pricewater House, entre 2001 et 2007, le secteur associatif national a progressé plus vite que le secteur privé en termes de création d'emplois.

### "Strasbourg a besoin d'une nouvelle stratégie"

### L'Economie sociale et solidaire à Strasbourg

Aujourd'hui, quatre mille établissements de la communauté urbaine de Strasbourg font partie de l'ESS, allant de petites associations de quartiers à des organisations de plus grande échelle telles que le Crédit Mutuel. L'insertion professionnelle et l'emploi sont des domaines d'intervention privilégiés par la commune qui œuvre pour la création de sociétés coopératives et participatives accompagnant les petits entrepreneurs.

Parmi les acteurs emblématiques de l'ESS à Strasbourg on compte l'association **Ciel Bleu**, créée par deux professeurs d'éducation physique dans le but d'offrir des ac-

tivités adaptées aux personnes âgées et handicapées. Elle se présente comme une initiative originale d'intérêt général pour lutter contre l'exclusion sociale d'une part de la population de la commune. De même, l'association de partage auto-mobile **Auto'trement** contribue à la coopération et à l'entraide entre les habitants tout en leur permettant de réduire leur empreinte écologique. On note aussi un rapprochement stratégique entre la communauté urbaine et les entreprises ESS dans le domaine du recyclage et de la réduction des déchets. Par exemple, l'association de recyclage des appareils électroménagers **ENVIE** s'est développée dans la ville de Strasbourg avant d'étendre son champ d'activité à toute la France.

### Cadre juridique d'intervention de la Communauté Urbaine pour l'ESS

La problématique centrale de la ville de Strasbourg pour élaborer sa stratégie de soutien à l'ESS est la suivante : comment soutenir des entreprises privées sans enfreindre les règles de distorsion de la concurrence ? En effet, les traités européens stipulent que les aides publiques aux entreprises sont interdites car elles vont à l'encontre des règles de liberté et d'égalité des entrepreneurs. Ce-

pendant, des exceptions existent et permettent à la Communauté Urbaine d'intervenir sous certaines conditions.

Premièrement, **les pouvoirs publics peuvent apporter leur soutien aux entreprises embauchant des personnes en situation de handicap** afin de pallier les potentielles réductions de productivité.

Deuxièmement, **les aides publiques aux entreprises privées sont acceptées si elles ne dépassent pas un certain seuil** (200.000 euros sur trois ans).

Troisièmement, lors de la mise en concurrence des entreprises sur les marchés publics, **la collectivité peut définir le caractère solidaire ou durable des sociétés comme critère de sélection**. La communauté urbaine possède aussi d'autres leviers d'actions tels que l'octroi de 10% des heures effectuées sur les grands projets de la commune à des personnes en situation d'insertion professionnelle.

### Des questions en suspens et du chemin à parcourir

Force est de constater que l'effet de levier de l'ESS sur le développement économique de la ville est difficilement calculable. Les entreprises concernées cherchant à allier profit économique et so-

"Comment soutenir des entreprises privées sans enfreindre les règles de distorsion de la concurrence ?"

cial, on ne peut s'en tenir aux indicateurs de compétition classiques pour en mesurer la portée. En effet, on doit, face à ce modèle, raisonner en terme d'apport social, solidaire et environnemental, et pas uniquement en terme d'apport économique brut. Des indicateurs solides de mesure des performances sociales des entreprises de l'ESS permettraient donc de donner plus de visibilité à leurs initiatives.

De même, comment rendre le modèle de l'ESS généralisable à plus grande échelle ? Les considérations juridiques nous ont montré que les financements publics étaient possibles dans une certaine mesure s'ils ne dépassaient pas un seuil donné. Dès que l'on change d'échelle d'intervention on se heurte donc au problème des financements. Selon M. Banuls, « nous sommes à un moment où l'entre-deux manque », c'est à dire qu'il y a une carence des mécanismes d'intervention de la collectivité pour faire le relais entre les initiatives locales et globales.

De plus il faut rappeler que l'intervention de la CUS est limitée par le partage des compétences en matière d'action sociale avec la Région et le Département. Avec l'Acte III de la décentralisation qui prévoit un renforcement du rôle

de la Région dans les domaines de la formation et de l'insertion professionnelle et qui consacre le rôle social du Département, la nécessité de coordination entre les différentes collectivités territoriales sera de plus en plus présente.

Ceci étant, Strasbourg possède toujours des moyens d'action pour le soutien de l'économie sociale et solidaire. Afin de permettre une meilleure visibilité du secteur ESS, la ville a mis en place un catalogue recensant l'ensemble des acteurs concernés. De même, le conseil de l'ESS de Strasbourg créé en 2010, est un lieu de rencontre et de concertation des acteurs publics et privés. La ville semble donc avoir un rôle clef à jouer dans le domaine de la coordination et de l'accompagnement des acteurs de l'ESS. C'est une opportunité à ne pas manquer.

Elodie Marpinard

**"Nous sommes à un moment où l'entre-deux manque"**



## LE THEATRE ACTUEL ET PUBLIC STRASBOURGEOIS : LE TAPS

Olivier Chapelet  
Directeur du TAPS

Le TAPS est un théâtre urbain animant, à son échelle, la vie nocturne de Strasbourg. Il s'agit d'un théâtre contemporain, dans une ville d'aujourd'hui, attirant dans ses gradins une population locale. Strasbourg consacrant environ 25% de son budget à la culture, le TAPS peut se réjouir de se trouver dans une ville misant sur les politiques culturelles comme puissant facteur d'attraction.

Il existe à Strasbourg une **forte tradition théâtrale**, héritée des petits théâtres villageois de la région. Le théâtre y est une manière de se retrouver, de faire société quelle que soit son origine, sa classe sociale, sa langue, et ce à travers une histoire alsacienne complexe (n'oublions pas que Strasbourg a changé au moins cinq fois de nationalité). Chaque village avait sa salle de spectacle, et l'engouement demeure toujours présent.

"Ce n'est pas parce que l'on dispose de ressources suffisantes que l'on devient, pour autant, plus créatif"

Le TAPS a, en outre, **un lien de proximité très fort**. Non loin de son emplacement, existe une brasserie très fréquentée, qui attire une clientèle venue de loin. Il redevient ainsi peu à peu ce qu'il était il y a cinquante ans, soit une sorte de balise rouge dans le quartier nocturne, l'animant et développant son esprit de proximité.

**Le nom TAPS désignait auparavant le Théâtre Actuel Production de Strasbourg.** La ligne artistique originelle promouvait la production théâtrale de Strasbourg. Mais cette première ébauche s'est soldée par un échec, malgré les ressources suffisantes. Le théâtre s'adressant à un public large, quel que soit son milieu social ou culturel, un tel lieu doit être un capital universellement partagé ; d'où le changement du nom qui renvoie aujourd'hui au Théâtre Actuel et Public de Strasbourg. Le nom de TAPS évoque même un terme techni-

que du jargon théâtral, désignant un ensemble de rideaux.

Le rideau se lève aussi bien sur Sophocle que sur Amin Maalouf, et la modernité artistique y est bien présente puisque le directeur entend bien se débarrasser de toute perruque pour mettre en scène Marivaux. La différence de fréquentation est considérable, selon l'ancienneté du répertoire représenté : les Classiques, à l'instar d'Antigone de Sophocle, restent toutefois très prisés.

La modernité y est aussi d'ordre technique. Outre son matériel récent, le TAPS compte deux salles localisées dans deux quartiers différents, celle que nous avons visitée se situant au Neudorf et qui compte cent soixante-treize places, l'autre salle, de cent trente quatre places, située sur une ancienne friche rénovée pour la cause.

Concernant la politique tarifaire, celle-ci est fixée et proposée par le TAPS mais est validée en Conseil municipal. Quel que soit le spectacle, le TAPS n'entre pas dans une logique de catégorisation des places, au regard de la taille légèrement limitée des salles. La limitation des places renforce l'effet de communauté de spectateurs susceptibles de se rencontrer et d'échanger. Le tarif

s'élève à 15 euros, mais un tarif réduit est appliqué en parallèle à 11 euros pour certaines catégories de personnes. La carte "Culture", qui existe depuis une vingtaine d'années, permet aux étudiants âgés de moins de 26 ans de ne déboursier que 5,50 euros, aussi bien pour les spectacles de théâtre que pour l'opéra ou les musées.

**Les spectateurs apprécient beaucoup la disponibilité et le dynamisme du directeur** du TAPS, Olivier Chapelet. Un vrai rapport d'échange s'est développé avec le public. Son dynamisme se manifeste par les déplacements qu'il effectue jusque dans les lycées pour lire des extraits d'œuvres théâtrales aux élèves et leur donner l'assurance que le monde du théâtre n'est pas aussi

"La limitation des places renforce l'effet de communauté de spectateurs susceptibles de se rencontrer et d'échanger"

inaccessible et lointain qu'on ne l'imagine souvent. Il prend alors la posture du "passeur", selon ses propres termes, et assure une transmission culturelle, qu'Hannah Arendt n'hésiterait pas à considérer comme l'un des rôles politiques primordiaux. Il a été particulièrement heureux, par exemple, que les élèves du lycée agricole de la ville s'émerveille devant les Troyennes de Sénèque. Ainsi, si l'on ne devait retenir que trois mots de cette visite au TAPS,

ceux-ci seraient vraisemblablement les suivants : **proximité, dévouement et engagement.**

Le premier mot qui s'impose est le terme de "**proximité**" car le TAPS Scala que nous avons pu visiter s'inscrit pleinement dans son environnement urbain. Le théâtre se présente d'ailleurs lui-même comme « **un théâtre dans la ville** », comme indiqué sur son site internet. Valérie Busseuil, chargée de la communication que nous avons pu ren-



contrer lors de cette visite nous a en effet indiqué que le théâtre comptait environ quatre cents abonnés, en employant notamment le terme de "communauté de spectateurs",

cette communauté présentant alors une ambiance chaleureuse et sympathique. L'essence du TAPS Scala apparaît donc dans la relation de proximité qu'il instaure, y compris entre les spectateurs et les acteurs. La structure du théâtre est très intime, sans scène surélevée, les premiers rangs pouvant quasiment toucher les acteurs lors des représentations.

Le deuxième mot qui pourrait qualifier cette visite serait celui de

**dévouement**, car nous avons tous été marqués par la passion et l'envie dont font preuve à la fois le directeur Olivier Chapelet (qui est aussi acteur et metteur en scène), et les deux membres de son équipe présents (Valérie Busseuil et Sébastien Small, chargé de la régie). Ils semblaient tous deux adhérer au propos et au projet du directeur. Ce dernier était particulièrement investi de sa fonction et nous a raconté bon nombre d'anecdotes liées à la vie du théâtre et au fonctionne-

ment en réseau de la diffusion des productions théâtrales à travers les différentes scènes de France. Ce dévouement se traduit aussi par un fort

soutien à la création, et **une forte volonté de perpétuer et encourager le théâtre et son renouveau**, avec la programmation de plusieurs pièces inédites. Enfin, le dernier qualificatif de cette visite serait le mot **engagement**. En effet, toute l'équipe du théâtre semble travailler de concert pour tenter de dynamiser la fréquentation, en allant chercher de nouveaux publics. Olivier Chapelet effectue donc, comme nous

l'avons évoqué précédemment, un fort travail de rencontre des élèves dans différentes écoles, avec un accompagnement autour d'une pièce. L'une des questions qu'il se pose souvent, nous a-t-il confié, est « comment puis-je faire pour élargir mon spectre de spectateurs ? ». D'ailleurs, son mot d'introduction du livret détaillant la programmation 2012-2013 rend hommage à Jean Vilar, artisan d'un théâtre populaire, qu'Olivier Chapelet reprend à son compte et finit son introduction par des mots qui témoignent fortement de l'engagement du TAPS dans le développement du théâtre pour les habitants, comme acteur essentiel de l'activité urbaine strasbourgeoise :

« Je vous souhaite une belle et riche saison 2012-2013 au TAPS, service public ! ».

Cette visite représente enfin une certaine « respiration » dans notre voyage. En effet, elle se différencie des autres visites dans son cadre, puisqu'après avoir eu l'occasion de connaître tous les recoins du théâtre, nous avons échangé avec l'équipe du TAPS dans la salle de spectacle, assis sur ses fauteuils rouges.

D'autre part, cette rencontre nous a permis de mesurer le rôle important joué par cet acteur clé de la vie strasbourgeoise, à la fois dans sa dimension culturelle et artistique mais également dans une dimension de cohésion et de proximité.

Louis-Marie Bastier  
Hector Hubert  
Mélanie Ndiaye



## VISITE DE LA MAISON DE SANTÉ DU NEUHOF

Catherine Jung  
Médecin généraliste de la Maison de Santé

La maison de Santé de Neuhof a été inaugurée le 8 mars 2010. Postée au cœur du quartier du Neuhof, elle n'était au départ qu'un petit cabinet médical né dans les années 1980 qui s'est développé jusqu'à devenir **le complexe à la fois médical et social** qu'elle est aujourd'hui. Issu d'une proposition de la nouvelle municipalité, le service s'étend sur près de 250m<sup>2</sup> et accueille en moyenne près de cent patients par jour. Structure privée, tous les professionnels de santé présents y exercent leur profession en libéral. Néanmoins, la Maison a pu bénéficier des subventions de l'Agence Régionale de Santé en se constituant en association, ce qui rend son statut un peu particulier.

Outre les quatre cabinets médicaux, la structure dispose également de cabinets de kinésithérapie et d'orthophonie et propose des services d'ordre social, comme une psychologue sociale pré-

sente un à deux jours par semaine pour aider les patients souffrant de problèmes d'addiction ou encore une conseillère conjugale présente le vendredi.

La position géographique de la Maison de santé a conduit les professionnels de la santé à développer des démarches de soin qui font du complexe une structure innovante. Rassembler autant de fonctions dans un même lieu a ainsi permis de créer et développer des dynamiques partenariales insoupçonnées mais pourtant primordiales pour le quartier.

"Rassembler autant de fonctions dans un même lieu a permis de développer des dynamiques insoupçonnées"

Des réunions internes régulières et des interformations permettent aux médecins et infirmières de mieux connaître le travail de leurs collègues et d'affiner leur collaboration, avec des conséquences positives sur l'orientation des patients. La structure permet également aux médecins de travailler

avec des interprètes d'une association locale ou avec des médiateurs afin de **faciliter le contact** avec une population de patients parfois non francophone. Le public de la Maison de Santé est en effet « un public majoritairement précaire » pour reprendre les mots de Catherine Jung, médecin généraliste de la Maison de Santé. Constitué pour moitié de chômeurs, de 30 à 40% de CMU et d'immigrés turcs ou maghrébins pour l'essentiel, le public qui fréquente la Maison de Santé présente, selon le docteur Jung, plus de difficultés à être soigné qu'un autre. **La distance culturelle** qui peut s'opérer parfois entre les internes et les patients, une perception de la maladie différente, peuvent conduire certains patients à une forme d'auto-censure et de fatalité, ce qui rend leur prise en charge plus difficile. Ce public a besoin d'être suivi et accompagné au cours de toutes les démarches de soin, qu'elles soient d'ordre administratif ou d'ordre médical, et le docteur Jung avoue entendre parfois des remarques sur le fait que les médecins de la Maison jouent souvent plus un rôle d'assistante sociale que de médecin.

Outre ces difficultés qui peuvent se poser au quotidien, le docteur

Jung salue néanmoins la vraie visibilité qu'a acquise la Maison de Santé depuis 2010. Du point de vue institutionnel, la structure est devenue en effet, grâce à ses nouveaux bâtiments, une **véritable vitrine de la politique sociale de Strasbourg**. Ses médecins sont ainsi souvent amenés à participer à des conférences sur la santé ou à organiser des journées de sensibilisation et de prévention dans la Maison.

La Maison de Santé de Neuhof est le fruit d'un long dialogue entre ses médecins et la municipalité. Une des contreparties de l'aide au lancement de la Maison par la municipalité était justement ce rôle de vitrine de la politique sociale de la ville. Rôle qu'elle joue aujourd'hui du mieux qu'elle peut, non sans difficultés, mais avec des acteurs engagés et investis dans un quartier où l'accès aux différents services n'est pas ce qu'il y a de plus simple.

Viviane Degret  
Florence Filopon



## L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE

Olivier Schmitt  
Chargé d'études à l'ADEUS

Olivier Schmitt nous a présenté l'ADEUS, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise, qui est l'institution pour laquelle il travaille en tant que chargé d'études, ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg, qui constitue l'une des principales missions de cet organisme.

### L'ADEUS, une agence d'urbanisme

Créées en 1967 par la loi d'orientation foncière, les agences d'urbanisme ont un statut associatif et leur vocation est d'harmoniser les différentes politiques mises en place par les multiples partenaires tels que les collectivités publiques et les acteurs socio-économiques impliqués dans le développement urbain. Les agences d'urbanisme sont des organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le

développement des grandes agglomérations nationales. Elles sont aujourd'hui au nombre de 53.

L'urbanisme et la question du développement ne peuvent être traités de manière unilatérale d'où la pertinence de l'existence de telles agences. Ces organismes ont vocation à être à la fois **un outil d'harmonisation des politiques publiques** avec un suivi des évolutions urbaines aux différentes échelles territoriales et l'élaboration de documents d'urbanisme comme le PLU et le SCoT ; mais aussi **un outil d'ingénierie territoriale** par une mutualisation des

**Strasbourg construit des bâtiments collectifs pour les étudiants et personnes seules tandis que la deuxième couronne se construit comme zone pavillonnaire d'habitat individuel.**

connaissances et surtout un éclairage des choix des acteurs par un travail de prospective. La prospective est une démarche qui consiste à élaborer différents scénarios imaginables en analysant des données. En bref, la prospective consiste à se demander : « quels futurs sont possibles pour ce territoire ? ».

En bref, la prospective consiste à se demander : « quels futurs sont possibles pour ce territoire ? ».

- **L'ADEUS**

Le régime concordataire en Alsace permet l'existence d'associations à but lucratif et l'ADEUS est une association privée depuis 1966 dont le chiffre d'affaire annuel s'élève à 4.300.000 euros. Comme les autres agences d'urbanisme, le personnel de l'ADEUS est composé de profils académiques et professionnels variés (architectes, cartographes, démographes, économistes, ingénieurs) pour avoir une vision transversale et complète du territoire.

L'ADEUS s'inscrit dans un réseau local, avec la multitude d'acteurs privés et publics qu'il comprend tels que la Région, le Département, la Communauté Urbaine, les villes et communes, les syndicats mixtes de SCoT et notamment le port autonome. Il appartient aussi au réseau national des agences de ce type avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. Des questions comme la problématique frontalière avec l'Allemagne et l'enjeu de la logique européenne sont des exemples importants de questions relayées par l'ADEUS.

La mission générale de l'ADEUS est d'intervenir sur mesure à différentes échelles sur ses périmètres d'investigation, du Bas-Rhin au Haut-Rhin, de l'agglo-

mération strasbourgeoise aux communes alsaciennes, et de bâtir une vision cohérente de ces différents ensembles.

De plus, l'ADEUS peut également répondre à des appels d'offre d'autres territoires. Le Luxembourg a par exemple lancé un appel d'offre pour réaliser une étude et encadrer un PLU que l'ADEUS a remporté, renseignant ainsi un pays voisin et effectuant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Elaborer des scénarios pour le futur se décompose en trois axes:

- **une observation des projets**
- **une réflexion sur le futur**
- **un zoom spécifique sur un thème**; les cas du Parlement européen et du port autonome étant deux exemples majeurs.

L'ADEUS a également pour mission l'élaboration des nouveaux documents cadres, des planifications sur dix à vingt ans, du ScoTers (le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg), du Plan climat énergie et du PLU communautaire notamment.

L'institution, qui travaille en partenariat avec Mulhouse et son agence d'urbanisme, n'a pas de véritable concurrent dans le cadre des appels d'offre.

- **Objectif de planification globale**

Un schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification supracommunal, qui encadre les divers documents de programmation à l'instar du Programme Local de l'Habitat, et du Plan de Déplacements Urbains, et les diverses stratégies élaborées avec les différents échelons de politique locale.

Un SCoT est mis en œuvre par un syndicat mixte, qui se compose des élus qui l'ont élaboré.

C'est un document vivant au sens où il assure un suivi régulier des différents projets avec un réajustement annuel, et un tous les six ans. Il est évalué de telle sorte que les résultats sont analysés pour ajuster, maintenir ou réviser les mesures et applications.

Les retours d'expérience, les ajustements issus de l'évaluation des acteurs politiques et techniques ainsi que l'évolution du périmètre d'action sont les facteurs principaux qui entraînent une adaptation du SCoT. La question de l'urbanisme commercial est d'ailleurs un sujet sur lequel s'attendent tout particulièrement les élus et l'ADEUS quant à l'évaluation globale des résultats effectifs du SCoT. De plus, ce document nécessite une appropriation par les élus locaux et les changements politiques contraignent les

équipes SCoT à mener une politique pédagogique auprès des nouvelles élites politiques.

Le SCoT prime hiérarchiquement sur les différents plans tels que le PLU, le PLH par souci d'harmonisation des politiques publiques.

- **Le Scoters**

Le Scoters représente six cent mille habitants, soit un quart de la population et un tiers des emplois du Bas Rhin et compte cent quarante communes.

### La stagnation démographique et la question du logement

La production insuffisante de logements s'explique par le vieillissement et le manque de dynamisme démographique. Strasbourg construit des bâtiments collectifs pour les étudiants et personnes seules tandis que la deuxième couronne se construit comme zone pavillonnaire d'habitat individuel, alors même que le nombre de personnes par logement décroît avec le départ des enfants, les divorces et autres aléas de la vie. Il s'agit donc de créer des logements pour maintenir le nombre d'habitants : l'agglomération strasbourgeoise ne pense pas en terme d'accroissement démographique et adopte ainsi une position de repli qu'elle espère stratégique.

Si le solde migratoire de Strasbourg pour les 15-25 ans est positif, il est négatif pour les 25-35 ans. De plus, si des familles viennent en Alsace pour vivre et travailler, elles ne s'installent pas à Strasbourg mais dans les communes environnantes en raison des prix prohibitifs de la ville, ces logiques favorisant la périurbanisation et la multiplication des déplacements en voiture.

- **Objectif de maillage du territoire**

Le Scoters observe également les évolutions économiques et commerciales comme l'émiettement des sites d'activités et des grandes zones commerciales situées hors des pôles urbains qui créent un manque de lisibilité et une forte consommation de foncier.

L'agglomération strasbourgeoise est menacée par les risques naturels liés aux inondations, par une forte pression sur les terres agricoles et par une mauvaise gestion de l'environnement d'autant plus grande que les solidarités entre métropole et communes périphériques sont difficiles en raison de couleurs politiques divergentes. Il est délicat d'établir un équilibre entre les habitants, les impératifs économiques et les bassins de vie (équipements, infrastructures, transports, etc.) avec une gestion écologique et

durable des ressources naturelles.

**Pour répondre à ces problèmes, le Scoters souhaite développer des pôles intermédiaires pour dynamiser les bourgs-centres, réorganiser la couronne strasbourgeoise, consolider la « trame verte » et développer le réseau des transports en commun afin de renforcer le pôle urbain et l'articulation régionale dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement durable. De plus, le Scoters préconise la création d'un bassin d'emploi de trois à cinq hectares dans chacune des onze communes pour dynamiser différents sites d'activité dans le but d'éviter les délocalisations et de pérenniser l'emploi. Ces bassins représentent près d'un tiers des emplois locaux et relèvent de la seule action du Scoters.**

Valentine Boussières  
Mariana Cardenas

# LA CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE STRASBOURG

André Hirtz  
Directeur adjoint du service Industrie  
à la CCI de Strasbourg



Les Chambres du Commerce et de l'Industrie (CCI) ont toujours été des acteurs importants dans le paysage économique des territoires et représentent l'ensemble des entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés. Jusqu'en 1789, ce sont des corporations. En 1802, l'arrêt consulaire du 3 nivôse de l'an XI crée les chambres de commerce et de l'industrie dans vingt-deux villes françaises, dont Strasbourg.

Aujourd'hui, la CCI de Strasbourg fait partie d'un réseau consulaire rassemblant vingt-sept Chambres de Commerce et de l'Industrie Régionales et cent vingt-six Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) qui se caractérisent par une forte proximité avec les entreprises locales. Les CCI régionales mènent une action plus transversale, notamment en ce qui concerne la formation et l'apprentissage.

La CCI de Strasbourg s'organise autour d'une assemblée d'élus, aujourd'hui présidée par Jean Luc Heimburger.

Cinquante quatre membres titulaires élisent un bureau composé de sept membres et son Président. A ceux-ci s'ajoutent vingt-et-un membres associés qui représentent les organisations professionnelles, les cadres et dirigeants d'entreprises, choisis en fonction de leur implantation géographique et de leur secteur professionnel. Seuls les membres titulaires ont le droit de vote. Ce sont des chefs d'entreprise élus tous les 5 ans par leurs pairs, qui définissent la politique générale de la Chambre et votent le budget en assemblée plénière. Des conseillers techniques interviennent sur des points particuliers et participent aux travaux des commissions avec une voix consultative.

Les sources de financement des CCI se résumaient à une taxe additive à la Taxe Professionnelle. Aujourd'hui, les CCI prélèvent une ta-

xe constituée de la taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises pour 40% et de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 60%. Une chambre de commerce et de l'industrie agit quotidiennement, poursuivant trois objectifs :

- **Défendre l'intérêt général des entreprises auprès des pouvoirs publics ;**
- **Conseiller l'entreprise en l'orientant vers des choix stratégiques pour son développement et ce depuis sa création ;**
- **Construire un environnement propice à l'attractivité du territoire et au développement des entreprises.**

La CCI reste un acteur incontournable pour les créations d'entreprises et les formalités nécessaires à leur bon fonctionnement. La CCI est aussi un appui juridique dans les domaines du commerce, de l'hôtellerie, de l'export, de l'information, du développement durable, et de la formation. Concrètement la CCI de Strasbourg représente deux mille trois

**La CCI reste un acteur incontournable pour les créations d'entreprises, les formalités nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.**

cent quarante entreprises, huit cent quarante jeunes entreprises accompagnées par la Chambre, mille cent quatorze porteurs de projets, cent vingt trois entreprises en difficultés, cent soixante dix dossiers en Plan Local d'Urbanisme, trois mille trois cent quatre vingt neuf contrats d'apprentissage, quatre mille visiteurs.

La CCI de Strasbourg dispose aussi d'une représentation extérieure avec le port autonome, l'aéroport international, l'office du tourisme ou encore l'Ecole de Management de Strasbourg.

La CCI de Strasbourg fait de l'animation et de la proximité une caractéristique clé de sa politique. Un découpage en arrondissement permet à chaque élu du bureau d'être responsable d'une partie du territoire. Ceci permet une meilleure interaction entre les élus et les entreprises ; notamment lors des rencontres territoriales des élus.





**Tania Desfossez**  
Directrice de l'Aménagement du territoire à  
la CCI de Strasbourg

## L'économie de la région de Strasbourg et ses thématiques de transport

### Quels efforts territoriaux pour un environnement propice au développement ?

L'essentiel de la mission de Tania Desfossez consiste à mettre en place, tout ce qui peut être d'un intérêt économique pour les entreprises du territoire de Strasbourg et du Bas-Rhin. La question cruciale du territoire strasbourgeois est l'arbitrage entre les bâtiments destinés aux entreprises et ceux réservés aux logements.

### Qu'est-ce qu'un territoire performant ?

Le foncier, l'immobilier d'entreprise et l'environnement relationnel sont les clés du développement économique d'un territoire. Si l'environnement physique (la desserte, l'immobilier) est essentiel, les entreprises présentes sur le territoire et la recherche sont aussi des critères déterminants. A ceux-ci s'ajoutent les relations public-privé du territoire. Un territoire performant concentre à la fois un environnement économique, un en-

vironnement relationnel, et un environnement physique satisfaisant.

### Les 5 modalités d'intervention de la CCI

- Les CCI sont des membres associés à la gouvernance d'équipements publics. Les grands équipements contribuent fortement à l'attractivité du territoire. Ainsi, la CCI de Strasbourg détient 25% des parts de la Société de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim. Elle est aussi membre du bureau et du Conseil d'Administration du port autonome de Strasbourg.

- Les CCI, qui interviennent en tant que Personnes publique associées, prennent part aux procédures d'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme de 4 à 5 ans. Elles défendent les intérêts des entreprises lors de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), et des Plans de Déplacement Urbain (PDU). Pour toutes ces procédures, la chambre apporte donc des contributions et émet des avis.

## Le grand contournement Ouest de Strasbourg.

Lancé en 1973, ce projet prévoyait une solution pour désencombrer le trafic de Strasbourg. Un décret du Conseil d'Etat a lancé un appel à concessionnaires. Ce projet a été abandonné par l'actuel gouvernement pour report de financement; c'est la première fois qu'une DUP, Déclaration d'Utilité Publique, alors valide juridiquement est abandonnée. L'objectif est aujourd'hui de remettre le projet en chantier. Il s'agit alors de faire du lobbying auprès des acteurs.



### Un projet discuté...

Ce projet est d'un potentiel indéniable pour Strasbourg et sa région. Un transit économique local important dépend de la réalisation de ce projet. La Communauté Urbaine de Strasbourg considère que la congestion des routes est principalement due au flux de déplacements pendulaires.

La CUS veut privilégier la construction de logements à Strasbourg pour favoriser la fluidité du trafic. La question des transports est une piste porteuse mais les financements des projets sont toujours difficiles à obtenir ; en effet, il n'y a aucune possibilité d'augmenter les impôts pour financer les transports. Le développement du transport fluvial doit cependant accompagner le transport routier et ferroviaire actuel. Il serait impossible et inefficace de mailler uniquement le territoire économique avec une trame ferroviaire.

Il a été demandé aux collectivités de combler le manque à financer de VINCI, ce que la Communauté Urbaine de Strasbourg a refusé, arguant que les déplacements résulteraient seulement d'un transit domicile-travail. Or la CCI pense que cet encombrement du trafic pénalise les entreprises de la région, quotidiennement. Il serait question également d'un accord politique passé, avec le parti des Verts afin de garantir que le contournement Ouest de Strasbourg ne se réalise pas, pour la protection de certaines espèces animales.

- Les CCI peuvent aussi engager des projets sur le fonctionnement des entreprises, affectant ainsi l'aménagement du territoire.
- La CCI est partie prenante de dynamiques inter-entreprises. Elle accompagne le GUP (Groupement des Usagers des Ports de Strasbourg), l'AUEEEM (Association des Utilisateurs de l'Espace Européen d'Entreprise du Mitterfeld) et d'autres organisations sur le plan administratif et dans la gestion de leurs projets.
- La CCI intervient au titre de ses relations institutionnelles à travers toutes les formes de coopération possibles. Il s'agit de faire connaître le tissu économique aux autres acteurs de l'aménagement, d'expliquer les logiques économiques et les besoins des entreprises afin de garantir la prise en compte des intérêts des entreprises le plus en amont possible.

Tressy Virginus

### Le Schéma directeur des deux rives

Long de 10 kilomètres d'ouest en est jusqu'en Allemagne, ce territoire héberge trois cents soixante entreprises et treize mille emplois. La zone centrale est le point de passage obligé pour beaucoup de salariés de la région. C'est le seul passage pour les camions du port de pétrole. Cela constitue un nœud de discussion important pour la CCI et la CUS qui veut y faire passer le tramway. Les enjeux de ce territoire sont à la fois urbains et économiques. Il s'agit de trouver un schéma qui puisse répondre à la fois aux demandes des entreprises et à celles de la collectivité.

Source : CUS



# LE CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE

François Bouchard

Directeur général des services de la Région  
Alsace

Pour clore notre voyage d'étude à Strasbourg, nous nous sommes rendus au Conseil Régional de la région Alsace, situé au nord de la ville, au Wacken. Nous avons rencontré François Bouchard, diplômé des Ponts et Chaussées et actuel Directeur général des services au sein de cette collectivité.

La présentation et la discussion qui a suivi ont permis de soulever différentes thématiques majeures du territoire alsacien, à savoir la question de l'affirmation de la Région Alsace comme collectivité en tant que telle ces dernières décennies, puis une présentation des enjeux intrinsèquement liés à cet espace. Enfin, une partie sur les dynamiques politiques de la Région pour les prochaines années parachevait l'exposé de François Bouchard.

On peut considérer que le point de lancement du projet réside dans la volonté du Général De Gaulle d'aménager une France moins centralisée. S'il essuie un

échec lors du référendum de 1969 sur la réforme des collectivités territoriales et du Sénat, entraînant sa démission, cela pose cependant les bases d'une évolution majeure. En 1972, la Région Alsace prend une première forme institutionnelle via les Etablissements Publics Territoriaux (EPT), placés tout de même sous la tutelle de l'Etat. Ce sont les véritables prémices de la décentralisation.

Avec l'Acte I de la Décentralisation en 1982, la région accède au statut de collectivité territoriale de plein exercice. Elle voit donc de nouvelles compétences lui être déléguées par l'Etat et peut composer une assemblée délibérative ainsi

**L'accent a été particulièrement mis sur le projet de fusionnement des collectivités territoriales alsaciennes (Conseils Généraux et Conseil Régional) afin de créer une seule et même collectivité que serait le Conseil d'Alsace**

qu'un organe exécutif au sein d'un Conseil Régional. Dès 1986, les premiers conseillers régionaux (renouvelés tous les quatre ans) y seront élus au suffrage universel direct. **Les citoyens disposent ainsi, selon M. Bouchards, d'un réel pouvoir de décision au niveau local.**

**La Région Alsace** compose avec toujours plus d'autonomie, et **s'inscrit pleinement dans la dynamique décentralisatrice de la République**, avec des transferts de compétences toujours plus poussés notamment en matière de formation professionnelle des jeunes ou de transport (autorité organisatrice en 1997). Les lois constitutionnelles de 2004 en l'Acte II de la Décentralisation l'approfondissent avec notamment la délégation de la gestion du personnel des lycées de la région.

François Bouchard a ensuite présenté les caractéristiques de la région et ses enjeux politiques. En effet, l'Alsace est une région densément peuplée, avec en son sein trois agglomérations d'importance que sont Strasbourg (450.000 habitants), Mulhouse (224.000 habitants) et Colmar (84.000 habitants). Avec 1,8 million d'habitants, elle présente une démographie positive. La population de l'Alsace augmente de dix mille habitants environ chaque année pour des raisons naturelles, elle possède en effet l'un des taux de fécondité régionaux les plus élevés, mais également pour des raisons migratoires. La population y est relativement jeune et **l'emploi** y est dès lors une problématique clé.

Quelques éclairages nous ont aussi été donnés sur les **questions budgétaires** de la collecti-

tivité. Le budget de la région Alsace est évalué à 800 millions d'euros, équivalant à celui du Conseil Général du Haut-Rhin, mais toutefois inférieur à celui du Bas-Rhin (1.150 millions). Les budgets des collectivités ont connu des évolutions sensibles depuis les années 80. A titre d'exemple, celui de la région est dix fois plus élevé qu'à cette époque, évolution qui peut facilement se justifier par la marge de manœuvre beaucoup plus forte de la collectivité. **Les nombreuses compétences acquises nécessitent des moyens plus conséquents.**

Le budget de la région se divise en sous-catégories que sont le budget d'intervention (six cent cinquante millions d'euros) regroupant notamment les domaines de l'éducation, des transports et du développement économique; et le budget hors intervention (cent cinquante millions d'euros) qui s'oriente sur la prise en charge de la dette et le fonctionnement des administrations.

Concernant **la politique des transports** au sein de la région, elle est particulièrement axée sur le ferroviaire. 95% du budget des transports y est en effet alloué. Le fonctionnement du TER est une charge assez lourde pour l'Alsace, car sur les deux cent dix millions d'euros annuels que nécessite son fonctionnement, cent cinquante

millions sont versés par la Région seule. Cependant, il s'agit d'un axe majeur de la collectivité. Le nombre d'usagers a triplé en treize ans, et l'offre de trains doublé (sept cent cinquante trains par jour en moyenne). Il s'agit de la région de France où ce système est le plus performant.

Enfin, un point a été fait sur les volontés politiques de la région Alsace pour les années à venir. Outre l'effort consacré au potentiel touristique de la région et à la promotion de la « marque » Alsace comme stratégie de marketing territorial, l'accent a été particulièrement mis sur **le projet de fusion des collectivités territoriales alsaciennes** (les deux Conseils généraux et le Conseil régional) afin de créer une seule et même collectivité symbolisée par un unique Conseil d'Alsace. En effet, la relative petite échelle géographique ainsi que la proximité culturelle évidente au sein de ce territoire jouent en faveur d'un rapprochement institutionnel. François Bouchard a présenté cette initiative, permise par la loi du 16 décembre 2010, c'est-à-dire le processus qui permettrait de concrétiser cette volonté des pouvoirs publics locaux. Ce processus a débuté en 2011, et, en 2012, une délibération concordante des

trois collectivités a eu lieu. Au moment de la rencontre, le référendum relatif au projet de fusion était en préparation et devait être approuvé à la majorité dans les deux départements par au moins 25% des inscrits dans chaque département. Cette adhésion au projet par la population devait aboutir à la promulgation d'une loi à l'Assemblée nationale, concrétisant ainsi cette évolution.

La création de ce **Conseil d'Alsace** aurait eu plusieurs vertus, avec premièrement de forts gains de productivité. Il s'agirait d'une seule administration, avec une seule assemblée, un seul budget, un seul exécutif, là où auparavant il y en avait trois. Les gains se seraient faits en termes de temps, mais aussi de moyens, ce qui n'est pas négligeable au vu de leur situation financière. Mais cela aurait également été le moyen d'approfondir encore la décentralisation, cette nouvelle collectivité prenant en charge de nouvelles compétences, telles que les routes nationales, la politique éducative (par les questions de bilinguisme), ou bien encore le pouvoir réglementaire.

Dans l'hypothèse de nouveaux transferts de compétences au Conseil d'Alsace, **tout l'enjeu est**

## Région Alsace



25% des inscrits dans chaque département.

de demander un transfert des ressources financières sans se montrer trop ambitieux, car le risque est de voir l'Etat transférer un grand nombre de tâches sans les moyens suffisants pour y répondre efficacement. M. Bouchard a souligné la difficulté actuelle des régions à trouver des ressources financières. En attendant l'Acte III de la décentralisation, le transfert de nouvelles compétences au Conseil d'Alsace devait s'accompagner d'un transfert de fiscalité, avec, par exemple, la taxe poids lourds dans le cadre de la gestion des routes nationales.

Le référendum pour la collectivité unique d'Alsace a eu lieu le 7 avril 2013. Le quota des 25% inscrits favorables n'ayant pas été atteint dans les deux départements, le Conseil d'Alsace n'a pu être constitué. Diverses interprétations ont été faites dans la presse politique pour expliquer ce résultat.

La question du **Grand Contournement Ouest** (GCO) a aussi été abordée [voir à ce propos l'encadré page 63]. L'infrastructure autoroutière a été développée autour de Strasbourg par tronçons, à l'emplacement des anciens glacis industriels. Ces rocade autoroutières se trouvent aujourd'hui presque dans la ville, prenant ainsi en charge non seulement le trafic de la ville mais également le trafic

autoroutier, provoquant un véritable engorgement du réseau. L'idée principale du projet est donc d'extraire ce trafic de transit par la construction du GCO. Le projet n'est pas sans susciter des critiques. D'abord, la construction d'autoroutes est de moins en moins plébiscitée aujourd'hui. En outre, le GCO passerait par des villages périurbains dont les associations de riverains sont fortement mobilisées autour de la lutte contre le projet. Le recours contre le projet a cependant été débouté par le Conseil d'Etat en 2010, permettant l'élaboration du contrat de concession, qui n'a finalement abouti à aucune concrétisation du fait de l'annulation du projet au premier semestre 2012.

Inès Haeffner  
Lucien Leclerc  
Guillaume Ragon  
Charlotte Sabouret



Lors de notre visite de plusieurs quartiers de Strasbourg, ce qui nous a surtout marqués était le contraste d'architecture et d'ambiance entre le quartier européen - sobre, moderne et peu animé - et le centre-ville avec le quartier de la Petite France, chaleureux, accessible et vivant.

Nous nous sommes d'abord rendus dans le quartier européen au nord du centre

historique où se trouvent les sièges de plusieurs institutions européennes. En descendant du tramway, on voit d'abord le bâtiment imposant du Parlement européen, mais

on s'aperçoit également que les alentours de cet édifice moderne en verre et acier sont plutôt vides : quelques halles de dépôt ainsi que des salles de sport d'un côté, et un quartier de villas de l'autre. Nous avons ensuite suivi la promenade qui longe le canal et qui mène au bâtiment de la Cour européenne des droits de l'homme, à l'architecture moderniste de Lord Richard Rogers. Le Palais de l'Europe, situé en face, nous a inspiré la comparaison avec une forteresse.



Il nous a semblé assez étonnant que des institutions devant représenter les droits de l'homme et la démocratie soient situées aussi à l'écart de la ville et finalement aussi de la vie quotidienne des citoyens : on y voit très peu de piétons et de commerces et il est difficile de s'approcher des bâtiments. Cela est dû premièrement aux barrières placées devant les

entrées, mais les canaux et les rivières jouent également un rôle important : ils séparent les différentes institutions et rendent l'accès et l'orientation dans le quartier plus difficile.

Même si des efforts ont été faits pour rapprocher le quartier européen du centre-ville et le rendre plus attractif – en mettant en place une ligne de tramway et un parc le long de la promenade – les Strasbourgeois ne semblent pas très nombreux à s'y rendre. Cette impression de sobriété du quartier européen est d'autant plus renforcée par le contraste avec le centre-ville, où nous nous sommes rendus ensuite : les rues commerçantes piétonnisées regorgent de passants, plusieurs li-

gnes de tramways mènent vers le centre historique, qui est donc beaucoup plus accessible et attractif pour des piétons. Les maisons à colombages aux couleurs chaudes et des espaces verts, notamment dans le quartier de la Petite France, dégagent une atmosphère plus chaleureuse et accueillante. La Petite France est très marqué par la présence de canaux, tout comme le quartier européen, mais il est plus facile de s'y repérer, notamment grâce à des ponts couverts.

Ces deux exemples illustrent la diversité entre les quartiers strasbourgeois que nous avons visités. Ils permettent de s'apercevoir des empreintes architecturales des différentes influences politiques et culturelles qui ont marqué le passé mouvementé de Strasbourg.

Léa Kleinenkuhnen

Ces deux quartiers permettent de s'apercevoir des empreintes architecturales des différentes influences politiques et culturelles qui ont marqué le passé mouvementé de Strasbourg





**E**n arrivant à Strasbourg en train, on est d'abord impressionné par cette gare classique sous une imposante verrière. Un mélange des époques et des styles que l'on retrouve tout au long de la visite de Strasbourg.

Déambuler dans Strasbourg est la meilleure façon de découvrir et d'apprécier la diversité de cette ville. Modelée au fil d'une histoire mouvementée, c'est à pied et à travers les grandes vitres de son tramway-symbole que nous avons découvert la capitale alsacienne.

En son cœur, on retrouve les images de cartes postales : les maisons à colombages, sa Cathédrale en grès rose

des Vosges, les canaux de la Petite

France, le tout placé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Strasbourg est définitivement alsacienne, bien que les relations avec le reste de la région ne soient pas toujours faciles.

En s'éloignant du cœur historique,

on retrouve le quartier impérial allemand, construit après l'annexion de l'Alsace par la Prusse en 1871. L'Empire Allemand a voulu déplacer le centre de gravité de la ville. Autour de la place de la République, qui a reçu ce nom quand Strasbourg a été rendue à la France, on peut admirer l'architecture germanique dans toute sa puissance : Palais du Rhin, Préfecture, Théâtre national, etc. Le tout est irrigué par de grands boulevards, inspirés du Paris haussmannien.

Strasbourg cultive son identité européenne, qu'elle défend bec et ongles depuis l'installation du Conseil de l'Europe en 1949. Strasbourg

se veut définitivement tournée vers l'avenir. La modernité

des institutions européennes tranche avec le classicisme du quartier allemand, Strasbourg est donc plurielle. C'est cette pluralité qui fait sa richesse, à travers ses singularités.

### Strasbourg est plurielle



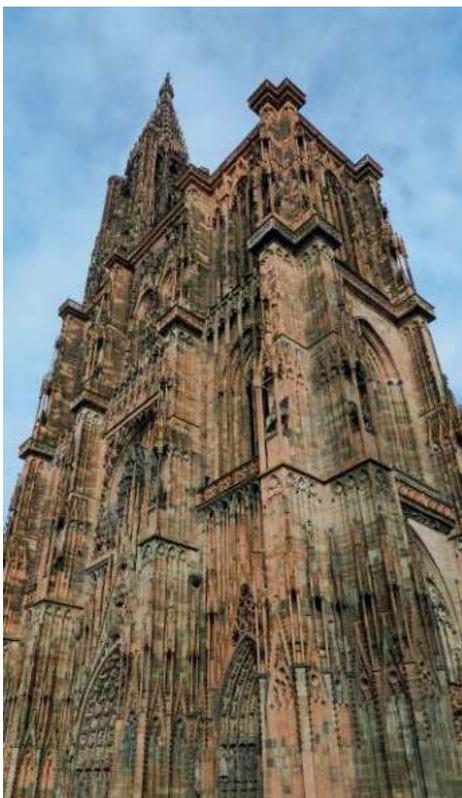
Singularité d'abord de la région par rapport au reste de la France ; l'Alsace étant isolée physiquement par les Vosges, elle n'a pas partagé la même histoire et n'est pas placée sous le même régime juridique.

Singularité par rapport au reste de la région : on retrouve des divergences au niveau politique

mais aussi dans l'histoire, l'Alsace étant devenue française avant Strasbourg.

Enfin, singularité vis-à-vis de l'Allemagne, si proche et dont les liens restent difficiles à tisser, du fait d'une histoire difficile des relations franco-allemandes. La ville s'est construite vers l'ouest et non vers l'est. Pourtant, de plus en plus, la ville revient sur ce choix de fracture géographique : on peut citer en exemple la presqu'île Malraux et la réappropriation de cette zone de docks, et l'intéressant travail de coopération franco-allemande que réalise l'Eurodistrict.

Anouk Vandaele



## Remerciements

Tous les étudiants du Master Stratégies Territoriales et urbaines de Sciences Po remercient chaleureusement les intervenants et institutions qui ont accepté de les accueillir dans leurs locaux et de leur faire partager leurs connaissances sur la ville de Strasbourg et son agglomération.

Un grand merci également à Madame Brigitte Fouilland, Monsieur Pierre Stragiotti, Madame Béatrice Susanna-Delpech et Madame Irène Mboumoua pour leur organisation, leur implication et leurs recommandations, ainsi qu'à Alice Delzant et Thomas Corona, anciens étudiants du Master STU, Madame Francine Legoll, Messieurs Jean-Claude Val et Pierre Veltz pour leurs conseils en vue de l'organisation de ce voyage.

## Crédits

### Relecture

Loïc Le Mercier  
Charline Selimi

### Photos

Flore Dupoux  
Orane Fondère  
Claire Goussard  
Rémi Lardilleux  
Laure Mondange  
Sarah Paré  
Benjamin Toix  
Gabriel Visier

### Croquis

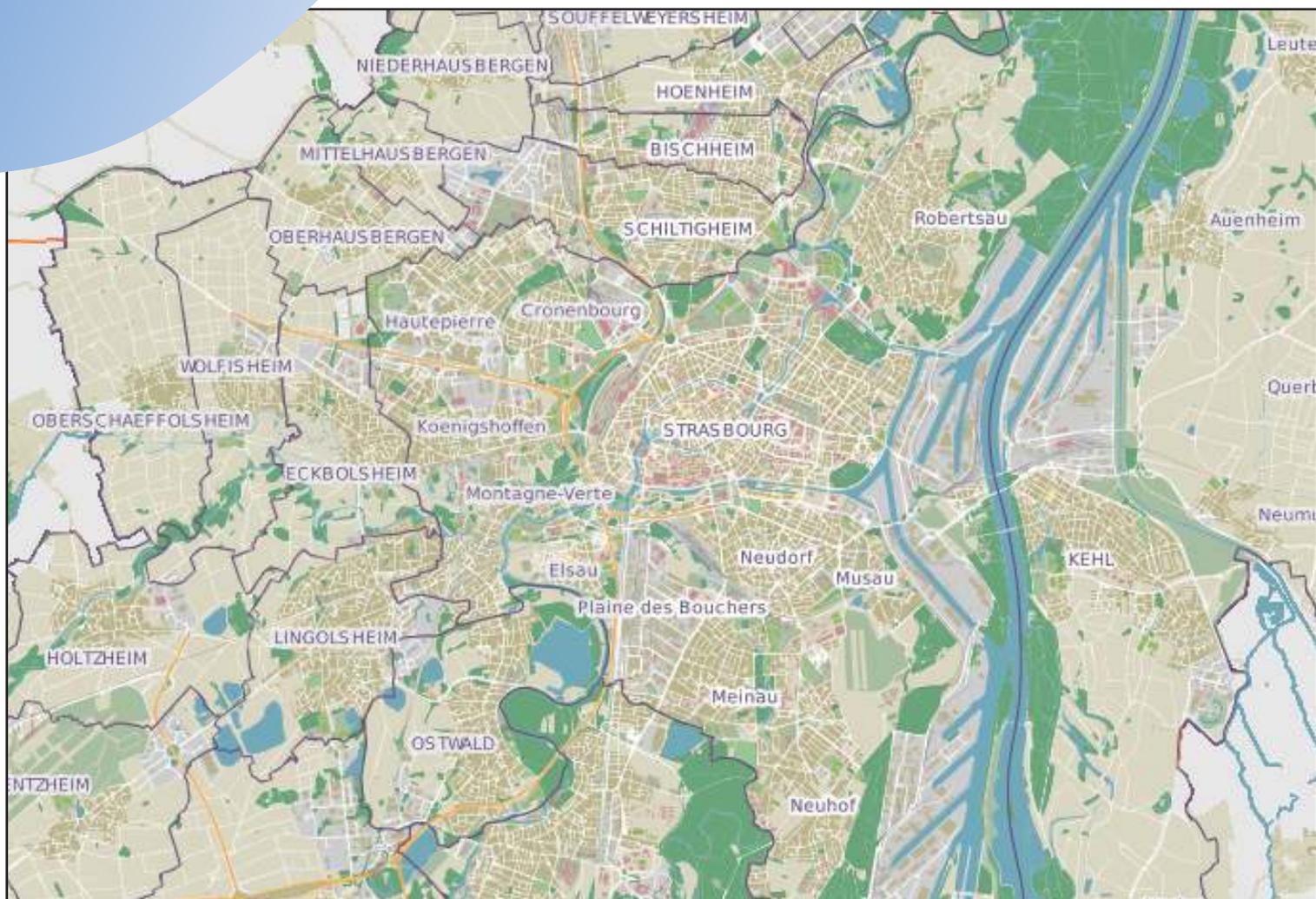
Emma Legrand  
Léone-Alix Mazaud

### Cartographie

Jonathan Fayeton  
Rémi Lardilleux

### Mise en page et imprimerie

Thomas Fouchault  
Inès Haeffner

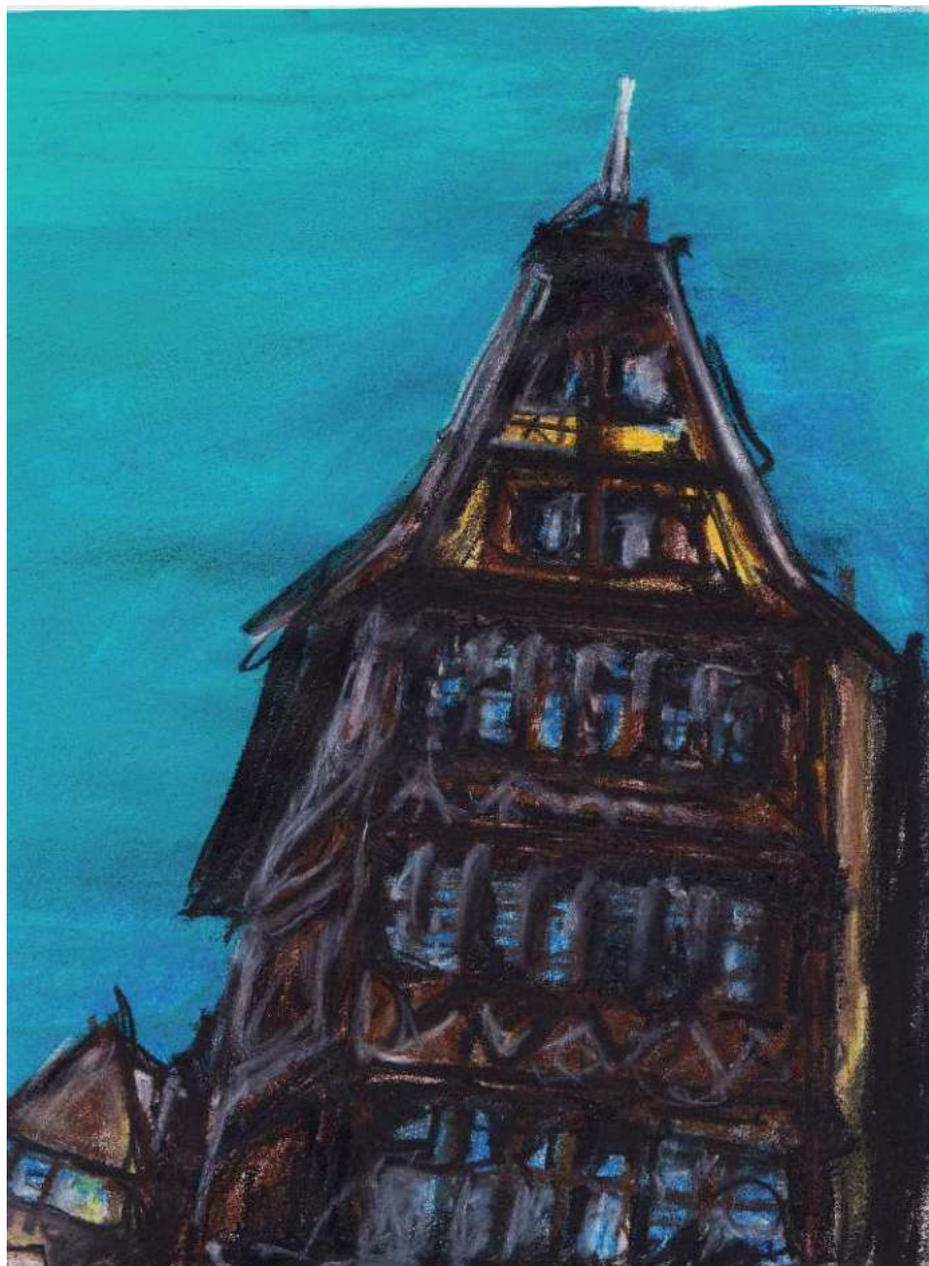


Strasbourg : ses quartiers et ses environs

Source : Site internet de la CUS

### Les chiffres clés

- CUS : 28 communes, 316 km<sup>2</sup>, 1 500 hab/ha
- agglomération Strasbourg-Kehl : 510 000 habitants
- 2 000 nouveaux habitants dans la CUS chaque année
- aire urbaine en 2008 : 757 000 habitants - 1 million d'habitants dans un rayon de 25 km
- 245 000 emplois (tertiaire 74%)
- taux de chômage : 9,8% (T4, 2009)



**SciencesPo.**